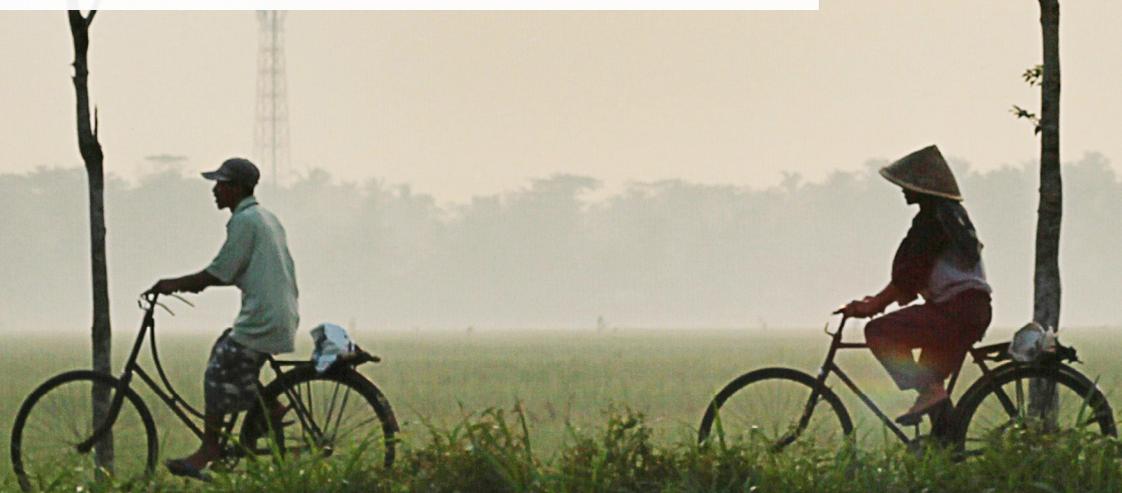


CONSIDÉRATIONS  
D'ORDRE PRATIQUE SUR  
LA CONCEPTION  
DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION  
SUR LES GARANTIES  
REDD+





# PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Au service  
des peuples  
et des nations

**Le Programme ONU-REDD** est une initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Programme ONU-REDD soutient des processus REDD+ pilotés par les pays et travaille en faveur de l'engagement informé et constructif de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ à l'échelon national et international.

# REMERCIEMENTS

Le présent document a été rédigé par Emelyne Cheney, Kristin DeValue, Steve Swan, Kimberly Todd et Judith Walcott, du Programme ONU-REDD. Les versions préliminaires ont fait l'objet d'examen détaillés du Groupe de coordination du Programme ONU-REDD sur les garanties ainsi que de retours d'information d'autres spécialistes de l'ensemble du Programme, auxquels les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude. Les auteurs tiennent également à remercier les personnes dont les noms suivent, qui ont été interviewées au cours du processus de rédaction et y ont fourni des apports des plus utiles :

Roselyn Fosuah Adjei	Aurelie Lhumeau
Michael Bucki	Francisco Aureliano Moreno Rodríguez
Monica Camacho	Clea Paz Rivera
María del Carmen García Espinosa	Norma Mercedes Pedroza Arceo
Daniela Carrión	Ana Karla Perea Blázquez
Lucas Dourojeanni Álvarez	Elizabeth Philip
Christine Dragisic	Andrea Quesada
Joanna Durbin	Dil Raj Khanal
María Elena Herrera	Rosalind Reeve
Birgitte Feiring	Daniela Rey Christen
Phil Franks	Carmen Roldán Chacón
Leticia Guimarães	Maria J. Sanz Sánchez
Alaya de Leon	Henriette Tsoh-Ikounga

Ces personnes ont été consultées aux fins de recueillir leur perspective et leurs expériences personnelles en rapport avec les questions et thèmes traités dans le présent document, mais il ne leur a pas été demandé d'exprimer des positions institutionnelles ni de donner leur aval au contenu du document ou à certaines de ses sections, contenu dont le Programme ONU-REDD assume seul la responsabilité. Les études de cas de pays présentées à titre illustratif ont été élaborées par les points de convergence de la REDD+ des pays concernés. Le Programme ONU-REDD sait gré aux organisations suivantes qui, dans l'esprit de coopération de l'échange des connaissances Sud-Sud, ont pris le temps d'effectuer des apports directs au présent document : le ministère de l'Environnement du Brésil ([encadré 11](#)), le Fonds national de financement forestier du Costa Rica ([encadré 9](#)), le ministère de l'Environnement de l'Équateur ([encadré 3](#)), le ministère de l'Environnement et de la Foresterie de l'Indonésie ([encadré 4](#)), le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Malaisie ([encadré 5](#)), la Commission nationale forestière du Mexique ([encadré 6](#)) et le Département des forêts de la Zambie ([encadré 8](#)).

La présente publication a été produite par le Secrétariat du Programme ONU-REDD, Madeline West étant chargée de la conception graphique et Jennifer Ferguson-Mitchell de l'édition du texte.



# ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APV	accord de partenariat volontaire
AQ	assurance de la qualité
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CENIGA	Centre national d'information géo-environnementale du Costa Rica
CONAFOR	Commission nationale forestière du Mexique
CP	Conférence des Parties à la CCNUCC
CQ	contrôle de la qualité
FLEGT	application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FPCF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
GES	gaz à effet de serre
MNV	mesure, notification et vérification
MTCS	Système de certification des bois de Malaisie
NERF	niveau d'émissions de référence pour les forêts
NRF	niveau de référence pour les forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
PAN	plan d'action national REDD+
P&M	politiques et mesures
PCI	principes, critères et indicateurs
PLR	politiques, lois et règlements
REDD+	réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
SINIA	Système national d'information environnementale du Costa Rica
SIS	système d'information sur les garanties
SN	stratégie nationale REDD+
SNG	système national de garanties du Mexique
SNSF	système national de surveillance des forêts
TLAS	système de vérification de la légalité du bois
ZEMA	Agence de gestion de l'environnement de la Zambie

# LISTE DES ENCADRÉS ET DES FIGURES

Encadré 1 . . . . .	Les garanties de Cancún . . . . .	7
Encadré 2 . . . . .	Orientations de la CCNUCC relatives aux systèmes d'information sur les garanties . . . . .	12
Encadré 3 . . . . .	Détermination des objectifs du système d'information sur les garanties en Équateur . . . . .	22
Encadré 4 . . . . .	Conception d'un système d'information sur les garanties correspondant à l'échelle de la mise en œuvre de la REDD+ en Indonésie . . . . .	25
Encadré 5 . . . . .	Structuration des informations sur les garanties en se servant des sources et systèmes existants en Malaisie . . . . .	27
Encadré 6 . . . . .	Utilisation des systèmes et sources d'information existants au Mexique . . . . .	28
Encadré 7 . . . . .	Contributions possibles des systèmes nationaux de surveillance des forêts aux systèmes d'information sur les garanties . . . . .	31
Encadré 8 . . . . .	Diffusion d'information sur les garanties par le biais de la plate-forme Web du Système national de surveillance des forêts en Zambie . . . . .	34
Encadré 9 . . . . .	Accords institutionnels pour le système d'information sur les garanties du Costa Rica . . . . .	36
Encadré 10 . . . . .	Perspectives sur les considérations concernant les coûts des systèmes d'information sur les garanties . . . . .	37
Encadré 11 . . . . .	Le résumé d'information sur les garanties du Brésil . . . . .	39
Figure 1 . . . . .	Étapes génériques et articulation possible de l'approche nationale des garanties, avec indication des relations avec le processus d'élaboration de la stratégie nationale/du plan d'action national de la REDD+ . . . . .	14
Figure 2 . . . . .	Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties . . . . .	20
Figure 3 . . . . .	Fonctions génériques possibles d'un système d'information sur les garanties à prendre en considération lors de sa conception et de son exploitation . . . . .	23

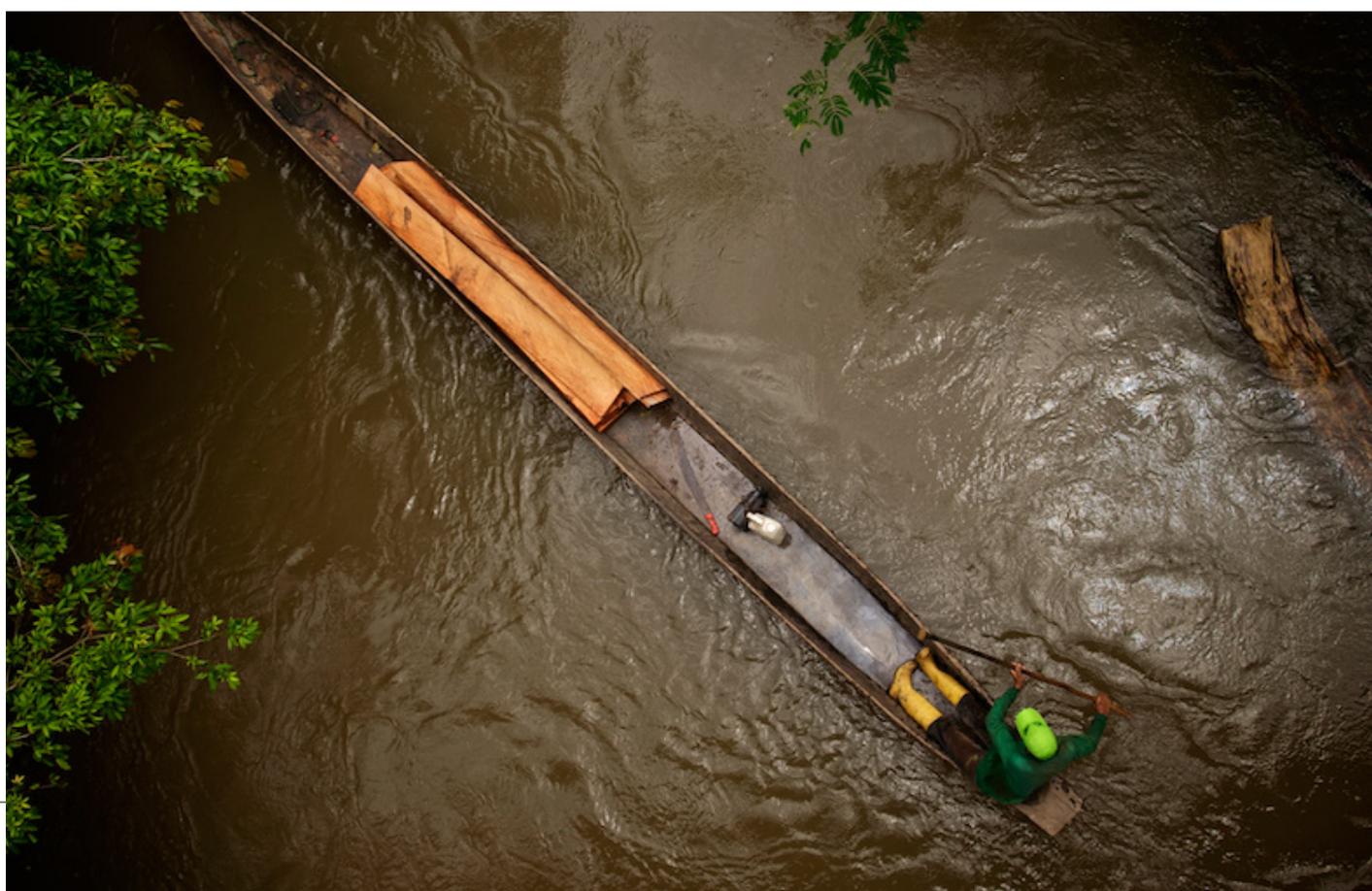


Photo: Ministerio del Ambiente del Ecuador



# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## MESSAGES CLÉS

Divers messages clés concernant la conception de systèmes d'information sur les garanties (SIS) pour la REDD+ ont émergé des expériences des pays et ont été explorés lors d'amples consultations avec les parties prenantes :

1. **La création d'un SIS n'exige pas la mise en place d'un système entièrement nouveau.** Sur le long terme, il est probablement plus économique de créer un SIS à partir des systèmes d'information, des sources d'information et des accords institutionnels déjà en place afin d'arriver aux objectifs souhaités du système.
2. **La conception d'un SIS et son fonctionnement varieront d'un pays à l'autre** du fait de la diversité des circonstances nationales, des cadres juridiques et institutionnels et du choix des actions REDD+ dans chaque pays; de ce fait, il n'est pas possible de prescrire des plans génériques pour un SIS aux niveaux international ou régional.
3. **Trois éléments pratiques peuvent être pris en compte par les pays** lors de la création d'un SIS :
  - Objectifs du système;
  - Fonctions du système;
  - Accords institutionnels en la matière.
4. **La conception du système devrait être influencée par certains éléments importants de l'approche du pays concernant les garanties**, notamment :
  - La définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties;
  - L'évaluation des bénéfices et des risques des actions REDD+;
  - La clarification des garanties de Cancún en fonction des circonstances nationales;
  - L'identification, l'évaluation et le renforcement des accords de gouvernance déjà en place.
5. **Un SIS offre une base solide pour l'élaboration des résumés d'information sur les garanties.** Avec ce système pour base, la qualité, la fiabilité et la crédibilité de l'information contenue dans les résumés sont susceptibles de s'améliorer considérablement.

La création d'un « système de communication d'informations sur la manière dont les garanties [de Cancún] sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des activités [REDD+] » est un critère clé pour la REDD+, selon la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années dans plusieurs pays concernant d'autres piliers du cadre de Varsovie de la CCNUCC pour la REDD+, par exemple, sur les niveaux de référence, les systèmes nationaux de suivi des forêts et les stratégies nationales/plans d'action nationaux (SN/PAN). Toutefois, nombreuses sont les équipes REDD+ nationales qui n'en sont qu'aux tout premiers stades de la création d'un système d'information sur les garanties ancré dans leur SN/PAN et intégré dans une approche nationale plus large en matière de garanties. Il n'est pas encore de pays qui possède à ce jour

un SIS opérationnel et les pouvoirs publics, en concertation avec d'autres parties prenantes, ne font que commencer à apprécier les complexités et les implications de la conception d'un tel système ainsi que l'importance de l'information sur les garanties pour la réalisation non seulement des objectifs de la REDD+, mais aussi potentiellement les grands objectifs des politiques nationales en matière de développement durable et d'autres domaines.

## CONCEPTION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES GARANTIES : LES DÉFIS ET LES SOLUTIONS ÉMERGENTES

Quelques-unes des caractéristiques de conception fondamentales du SIS font l'objet d'un consensus, à savoir, la transparence, l'exhaustivité, la souplesse qui permet des améliorations au fil du temps, et la création sur la base des systèmes actuels le cas échéant, ainsi qu'il ressort des orientations de la CCNUCC émises dans la décision de Durban (2011). Ces caractéristiques ne répondent toutefois pas directement aux questions les plus fréquemment posées par les pays en développement faisant face aux difficultés de la création de leur SIS : comment se présente globalement un SIS ? Comment doit-on s'y prendre pour en concevoir un ? Quels sont les coûts de sa création et de son exploitation ? Qui assumera ces coûts ?

Pour apporter à ces questions des réponses préliminaires, le Programme ONU-REDD a organisé un processus de consultation, tirant parti des acquis issus des premières expériences des pays en matière de création de SIS, recueillis lors d'ateliers régionaux d'échange de connaissances, ainsi que d'entretiens individuels pendant toute la durée de l'année 2015. Les considérations pratiques relatives à la conception du système qui s'en sont dégagées et qui sont offertes dans le présent document technique, ainsi que le contexte plus large d'approches nationales émergentes pour les garanties, ont été informées par les expériences et les points de vue de toute une gamme de parties prenantes de la REDD+, représentant les autorités de pays en développement et de pays donateurs et la société civile, ainsi que par les avis de conseillers techniques, notamment du Programme ONU-REDD.

Ces opinions et points de vue des parties prenantes clés de la REDD+ sur la structure et le contenu général d'un SIS, sur la manière d'en créer un et sur les coûts de sa conception et son fonctionnement, restent divers et variés. Cela est attribuable, du moins en partie, aux différentes attentes politiques dans les différentes régions, au fait qu'il n'y a pas, à ce jour, de modèles de SIS en fonctionnement, et à des interprétations différentes des critères de la CCNUCC. Il est espéré que les considérations pratiques offertes ici donneront la possibilité aux personnes chargées de la création d'un SIS de consolider leurs réflexions et de créer des solutions adaptées aux besoins de leur pays.

## ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONCEPTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

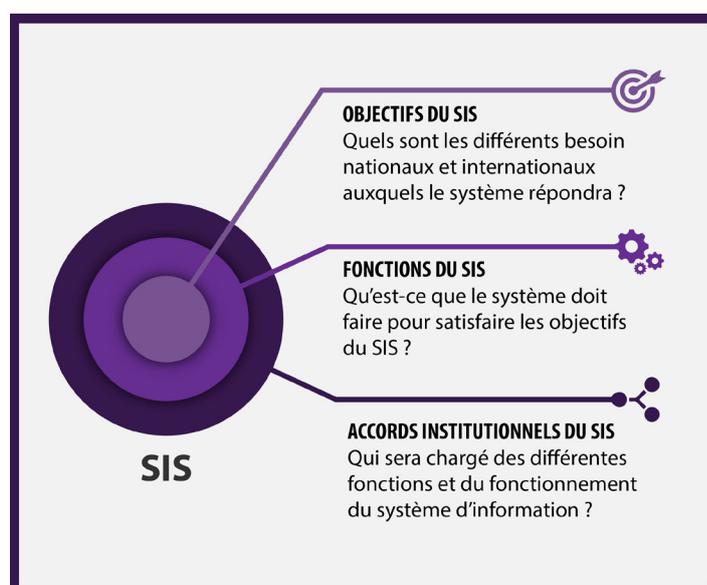
La création d'un SIS n'exige pas la mise en place d'un système entièrement nouveau (bien qu'il soit loisible aux pays de créer un nouveau système s'ils le souhaitent). Selon le contexte du pays, il peut être utile d'intégrer les systèmes et sources d'information existants dans la conception du SIS, ou de puiser dans les informations existantes pour assurer l'exécution

des fonctions requises du SIS. Le SIS n'est pas une simple solution de technologie de l'information : il peut se définir plus généralement comme un ensemble de sources et de systèmes d'information existants auquel on peut adjoindre tout nouvel élément ou toute disposition institutionnelle nécessaires pour combler les lacunes.

Les caractéristiques de conception du SIS sont nécessairement spécifiques au pays et non pas génériques, en particulier si le SIS repose sur des systèmes et sources d'information déjà en place dans le pays, et l'on se saurait prescrire un modèle de conception de type taille unique. Néanmoins, les consultations menées avec les pays en développement et les autres parties prenantes de la REDD+ ont permis de dégager un certain nombre d'éléments clés de conception (voir la figure ci-dessous) que les pays pourront juger bon d'envisager lors de la création de leur SIS :

- 1. Les objectifs du SIS;**
- 2. Les fonctions du SIS;**
- 3. Les accords institutionnels relatifs au SIS.**

Il convient de noter que les choix et les processus relatifs à la conception d'un SIS ne sont pas statiques mais sont susceptibles d'avancer par étapes successives, en incorporant des améliorations itératives, en vue d'une expansion ultérieure des objectifs, de la fonctionnalité ou des accords institutionnels du système, conformément aux progrès de l'application de la REDD+. Il peut donc être prudent, lors de la planification de la création du système et de son application, d'adopter une démarche s'articulant en plusieurs phases en prévision, par exemple, des changements à venir des capacités institutionnelles et des niveaux d'appui financier.



## OBJECTIFS DU SIS

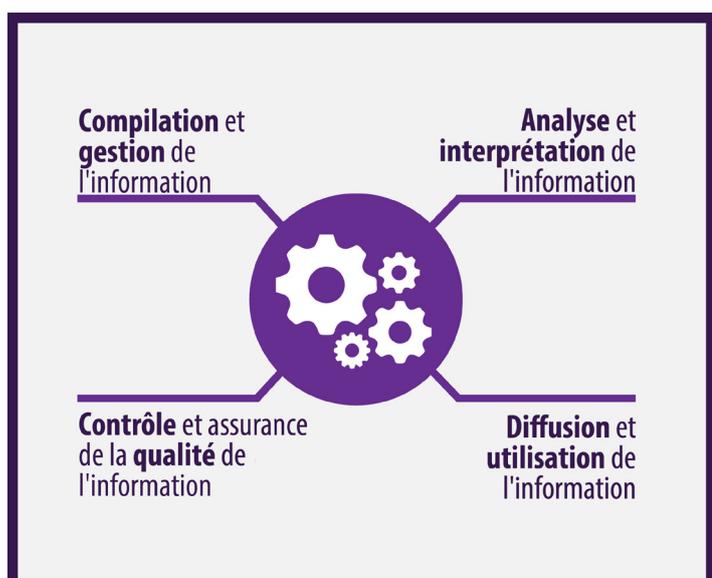
Quels résultats les pays attendent-ils du SIS ? L'objectif par défaut énoncé dans la CCNUCC est de montrer que les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées dans la mise en œuvre de la REDD+. Un autre objectif peut être le recours à l'information produite à travers le système pour la préparation du résumé d'information sur les garanties requis par la CCNUCC. Au départ, les objectifs du SIS peuvent se limiter à la satisfaction des critères de la CCNUCC. Au fil du temps, ou dès le départ, les pays peuvent envisager d'autres objectifs, outre ceux fixés par la CCNUCC, par exemple, pour assurer que la REDD+, par le biais des garanties, contribue à la réalisation de leur politique de développement durable plus largement ou d'autres objectifs nationaux.

L'élargissement des objectifs du SIS au-delà des exigences de la CCNUCC peut contribuer au renforcement du soutien national pour la REDD+ et est susceptible d'accroître le retour sur investissement dans la création et l'exploitation du système. L'apport d'information sur la manière dont les bénéfices et les risques environnementaux et sociaux sont gérés en

foresterie et dans les autres secteurs d'utilisation des terres est susceptible de contribuer à la réalisation d'un éventail d'objectifs nationaux -- tels que l'accès au financement des actions REDD+, une meilleure mise en œuvre des SN/PAN par le biais d'une gestion adaptative, une plus grande légitimité de la REDD+ aux yeux des parties prenantes nationales -- et d'informer la définition d'objectifs de réformes politique au niveau national.

## FONCTIONS DU SIS

Que faudra-t-il que le SIS fasse pour atteindre ses objectifs ? Par le biais d'une consultation avec les parties prenantes et sur la base des leçons tirées des systèmes d'information et de suivi autres que ceux de la REDD+, il a été retenu un certain nombre de fonctions du SIS envisageables lors de sa création (voir figure ci-dessous) :



- **Compilation et gestion de l'information** – Quelles informations doivent être incluses dans le SIS, d'où proviendront-elles, comment seront-elles structurées et comment seront-elles rassemblées et gérées ?
- **Analyse et interprétation de l'information** – Que nous disent les informations sur la manière dont les garanties ont été prises en compte et respectées et sur les résultats attribuables à la REDD+ ?
- **Contrôle et assurance de la qualité de l'information** – Les informations reflètent-elles la réalité de terrain et leur interprétation est-elle acceptable pour les diverses parties prenantes ?
- **Diffusion et utilisation de l'information** – Comment les informations seront-elles communiquées aux diverses parties prenantes et utilisées par elles pour répondre à leurs besoins respectifs ?

## ACCORDS INSTITUTIONNELS RELATIFS AU SIS

Qui sera chargé des fonctions retenues pour le SIS ? Si le pays choisit de s'appuyer sur les systèmes existants, il faudra examiner les mandats institutionnels des systèmes d'information en place couvrant les fonctions choisies pour le SIS. Il pourra y avoir lieu d'envisager de nouveaux accords institutionnels, tels que des accords de partage d'informations, pour acheminer les informations provenant de plusieurs institutions vers un seul et unique SIS national. Le cadre actuel des politiques, lois et règlements du pays peut aider à définir les mandats et les fonctions des institutions gouvernementales pouvant contribuer au SIS. Le rôle des acteurs non-étatiques -- société civile, peuples autochtones, communautés locales et secteur privé -- peut compléter les mandats et capacités des institutions gouvernementales

en ce qui concerne les diverses responsabilités fonctionnelles au sein du SIS. Lorsque certains critères d'information ne peuvent pas être satisfaits sur la base des éléments déjà disponibles, il peut être nécessaire de trouver des solutions d'information innovantes pour combler les lacunes.

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA CONCEPTION DU SIS DANS LE CADRE DES APPROCHES PAYS EN MATIÈRE DE GARANTIES

Les parties prenantes, en particulier les pays REDD+, ont également identifié certains éléments de leurs grandes approches en matière de garanties qui sont susceptibles de se répercuter sur les modalités de création et d'exploitation ultérieure du SIS. De telles approches utilisent et renforcent les accords de gouvernance existants, tels que les politiques, lois et règlements, les capacités et systèmes d'information institutionnels, pour satisfaire les obligations de la CCNUCC liées aux garanties, ainsi que toute autre garantie que le pays peut décider d'adopter. Les premières expériences nationales commencent à mettre en évidence l'importance de la prise en compte de certains éléments clés des approches nationales en tant qu'étapes préparatoires de la conception d'un SIS, ces étapes étant les suivantes :

- **Définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties** - La manière dont un pays choisit de mettre en œuvre sa SN/PAN aura un effet important sur les besoins et les sources d'information sur les garanties et, par conséquent, sur la conception du SIS. La définition des buts de l'application des garanties concerne les cadres de garanties que les pays choisissent de mettre en œuvre pour la REDD+. Les pays peuvent adopter une approche qui prend en compte les garanties de la CCNUCC ainsi que tout autre ensemble de garanties d'autres processus pertinent pour la REDD+. La portée de l'application des garanties fait référence aux actions auxquelles les garanties s'appliqueront et qui détermineront les informations qui doivent être saisies dans le SIS. La CCNUCC demande un SIS au niveau national mais les décisions stratégiques sur la ou les échelles les plus adaptées pour prendre en charge les causes sous-jacentes de la déforestation auront une influence directe sur les besoins d'information, les sources et les accords institutionnels à envisager lors du processus de conception du SIS.
- **Évaluation des bénéfices et des risques des éventuelles actions REDD+** - Les actions REDD+ envisagées, ainsi que leurs bénéfices et risques environnementaux et sociaux potentiels, déterminent les informations qui devront être fournies par le SIS. L'élaboration du SIS peut commencer avant que les actions REDD+ aient été précisées, mais on court alors le risque de donner au système une portée thématique plus large que nécessaire. Le fait de créer un SIS avant qu'un premier projet cohérent de SN/PAN ne soit élaboré peut amener à faire un usage peu efficient des ressources, tant au niveau du développement que de l'exploitation du système d'information. L'évaluation des bénéfices et des risques des actions REDD+ potentielles doit informer aussi bien le choix des actions à inclure dans la SN/PAN que la clarification des garanties (voir ci-dessous).
- **Clarification des garanties de Cancún en fonction de la situation nationale** - Les garanties de Cancún sont un ensemble de principes qui doivent être clarifiés au regard des questions thématiques particulières pertinentes dans le contexte de chaque pays, c'est-à-dire qu'il s'agit d'identifier, sur la base d'une compréhension des bénéfices et

risques des actions REDD+ proposées, ce que les garanties doivent protéger, dans le large cadre sur lequel les parties se sont accordées à Cancún.

- **Identification, évaluation et renforcement des accords de gouvernance existants**  
- Une première étape de nombreuses approches nationales en matière de garanties consiste à évaluer les accords de gouvernance existants dans le pays – PLR, accords institutionnels de mise en œuvre des PLR, et systèmes d'information qui en démontrent l'application efficace – pour mettre en œuvre et respecter les garanties (ainsi que les mesures visant à combler les lacunes repérées). Ces évaluations peuvent permettre d'identifier les sources d'information du SIS, ainsi que les rôles et responsabilités institutionnelles relatives aux diverses fonctions de celui-ci.

## LES RÉSUMÉS D'INFORMATION SUR LES GARANTIES, OBJECTIF PRIORITAIRES DES SIS

La fourniture de résumés d'information sur la manière dont toutes les garanties de Cancún ont été prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution de la REDD+ complète les obligations principales de la CCNUCC en matière de garanties. Bien qu'il ne soit pas explicitement exigé que ces résumés d'information soient produits sur la base d'un SIS, la plupart des parties prenantes nationales et internationales reconnaissent cependant qu'une fois mis en place, le SIS national devrait logiquement éclairer la préparation de tous les résumés d'information à venir.

Tout comme pour le SIS, il n'existe pas de structure imposée par la CCNUCC pour le résumé d'information. Une orientation sur le contenu de ces résumés a néanmoins été proposée dans le cadre du processus de la CCNUCC pour adoption lors de la 21e Conférence des parties (décembre 2015), de sorte que les pays en développement parties pourraient être

tenus d'inclure, ou vivement encouragés à le faire, certains éléments dans leurs résumés d'information, et notamment : quelles activités REDD+ sont couvertes, la description de chaque garantie conformément aux circonstances nationales, la description des systèmes et processus existants (y compris le SIS) et des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée. La structure du SIS peut déterminer dans une grande mesure la structure du résumé d'information, et vice versa.



# PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION

La REDD+ peut apporter des bénéfices sociaux et environnementaux dépassant de loin la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)<sup>1</sup>, mais elle peut aussi comporter des risques éventuels pour les populations humaines et l'environnement. Ces bénéfices et ces risques dépendent d'un certain nombre de facteurs spécifiques liés à la situation du pays considéré, tels que les caractéristiques de conception des actions REDD+<sup>2</sup>, l'efficacité de l'effet de ces actions sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière (et sur la gestion, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestiers), ainsi que le lieu où elles sont mises en œuvre, les modalités de leur mise en œuvre et les entités responsables de leur mise en œuvre.

Pour se prémunir contre ces risques potentiels tout en favorisant la recherche de bénéfices au-delà de l'atténuation du changement climatique, les Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté un ensemble de sept « garanties de Cancún » ([encadré 1](#)) à prendre en compte et à respecter lors de l'exécution des actions REDD+.<sup>3</sup> L'élaboration d'un « système de communication d'informations sur la manière dont les garanties [...] sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des [actions REDD+] » – le système d'information sur les garanties – constitue l'une des exigences clés de la CCNUCC concernant la REDD+.<sup>4</sup> La fourniture de résumés d'information sur la manière dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des activités REDD+ vient compléter les principales obligations relatives aux garanties dont il a été convenu à ce jour au titre de la Convention. Toutes les décisions de la CCNUCC sur les garanties, les systèmes d'information qui y sont associés et les résumés d'information sont résumées à la [section 2.1](#).

# 1

## Encadré 1 : Les garanties de Cancún

« En exécutant les activités [REDD+], il faudrait promouvoir les garanties ci-après et y adhérer :

- a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs;
- b) Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales;
- c) Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- d) Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales;
- e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités [REDD+] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres bénéfices sociaux et environnementaux;
- f) Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion;
- g) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions. »

## 1.1 OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document contient des considérations pratiques pour la conception de systèmes qui fournissent des informations sur la manière dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées, communément dits « systèmes d'information sur les garanties » (SIS). L'orientation fournie aux pays par la CCNUCC ([encadré 2](#)) est de nature générale et ne donne pas de précisions sur la structure possible du SIS ni sur le processus de son élaboration. Le Programme ONU-REDD a produit le présent document pour fournir des éléments de réponse aux demandes de renseignements supplémentaires émises par les pays sur le processus possible de conception et d'élaboration d'un SIS, compte tenu des expériences acquises en la matière à ce jour par les pays.

L'objet principal du présent document est d'aider les pays à satisfaire aux exigences de la CCNUCC relatives au SIS. Certains pays pourront juger bon de se servir de leur SIS en vue de la réalisation d'autres objectifs, au-delà des exigences de la CCNUCC. Les informations contenues dans le SIS peuvent, par exemple, aider les pays à satisfaire aux exigences spécifiques concernant les garanties d'entités fournissant des fonds sur la base de résultats des actions REDD+, tels que le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) ou le Fonds vert pour le climat. Les pays peuvent également se servir de leur SIS pour communiquer des informations à leurs populations et pour déterminer les besoins de politiques de niveau national et/ou infranational.

L'un des principes clés du présent document est que les pays trouveront sans doute pratique de commencer par concevoir un SIS relativement simple, suffisant pour se conformer aux exigences de la CCNUCC, puis, dans une phase ultérieure, d'en élargir le contenu et d'en améliorer les fonctionnalités, selon qu'il conviendra et lorsque les ressources et les capacités disponibles le permettront.

Outre les points relevant de son objet principal - qui est la formulation de considérations possibles pour la conception d'un SIS - le présent document couvre également deux sujets pertinents pour la conception d'un tel système :

1. Les éléments des approches nationales en matière de garanties qui valent la peine d'être examinés avant d'entreprendre une exploration détaillée des composantes de conception du SIS; et
2. Les modalités selon lesquelles les choix en matière de conception du SIS peuvent éclairer et faciliter la production des résumés d'information exigés par la CCNUCC.

Le présent document s'inspire des acquis issus des premières expériences des pays ainsi que d'entretiens individuels ayant eu lieu avec toute une gamme de parties prenantes de la REDD+, représentant les autorités des pays en développement et des pays donateurs et la société civile, ainsi que des avis de conseillers techniques, notamment du Programme ONU-REDD.

## 1.2 STRUCTURE ET PUBLIC CIBLE

Le document s'articule en trois grandes parties. La première partie est une introduction qui brosse un tableau général des questions dont traite le document et qui explique l'objet de celui-ci. La deuxième partie fournit des informations contextuelles, notamment un aperçu global des décisions de la CCNUCC et un examen des aspects émergents des approches des pays relatives aux garanties qui peuvent avoir des répercussions notables sur la conception du SIS. La troisième partie, composante technique centrale du document, présente diverses considérations concernant la conception du SIS, à commencer par les objectifs globaux, puis examine plusieurs des fonctions dont un tel système peut s'acquitter, avant de passer en revue les dispositions institutionnelles qui peuvent être nécessaires pour opérationnaliser le SIS. Elle conclut sur une brève analyse des coûts possibles de l'élaboration du SIS et sur un rapide aperçu des relations qui existent logiquement entre la conception du SIS et l'élaboration des résumés d'information sur les garanties. On trouvera à l'[Annexe I](#) un glossaire des principaux termes employés dans le document.

Le présent document est destiné principalement aux institutions gouvernementales et aux autres parties prenantes qui interviennent dans les processus de garanties de la REDD+ au niveau des pays et qui s'intéressent aux considérations d'ordre pratique susceptibles d'être utiles lors de la conception d'un SIS. Un public secondaire est celui des praticiens de la REDD+, des prestataires d'assistance technique et des donateurs. Il est attendu des lecteurs qu'ils possèdent une certaine connaissance opérationnelle de la REDD+, des décisions de la CCNUCC et des garanties en général.





# DEUXIÈME PARTIE : CONTEXTE

## 2.1 EXIGENCES DE LA CCNUCC RELATIVES AUX GARANTIES

# 2

Les pays qui souhaitent participer à la REDD+, telle que négociée au titre de la CCNUCC, et qui cherchent à obtenir des paiements sur la base des résultats d'actions REDD+ (exprimés en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone forestier par an), sont tenus de disposer de quatre éléments clés:

1. Une stratégie nationale ou un plan d'action national (SN/PAN) de la REDD+;
2. Un niveau d'émissions de référence/niveau de référence pour les forêts (NERF/NRF);
3. Un système national de surveillance des forêts (SNSF);
4. Un système d'information sur les garanties (SIS).

Ces éléments doivent être élaborés par les pays en développement Parties à la CCNUCC qui entendent entreprendre des activités « à la faveur d'un appui adéquat et prévisible, sous la forme notamment de ressources financières et d'un appui technique et technologique ».<sup>6</sup>

Une fois que les activités REDD+ ont démarré, les pays doivent fournir un résumé d'information sur la prise en compte et le respect des garanties de Cancún ([encadré 1](#)) dans leur contexte national respectif.<sup>7</sup> Les pays sont également tenus de fournir des informations et des rapports sur les autres éléments, mais ceux-ci sortent des sujets traités dans le présent document et n'y sont donc pas examinés.

Le contenu du corpus des décisions de la CCNUCC relatives aux garanties de Cancún et au SIS peut se résumer comme suit :

- Les pays en développement devraient promouvoir et appuyer les garanties de Cancún durant l'exécution des activités REDD+;<sup>8</sup>
- Les pays en développement devraient établir un système pour fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des activités de la REDD+ (SIS), conformément aux orientations de la CCNUCC;<sup>9</sup>
- L'application des garanties et la communication d'informations sur la manière dont elles sont prises en compte et respectées devraient appuyer les SN/PAN des pays en développement;<sup>10</sup>
- Le SNSF des pays en développement peut, le cas échéant, fournir des renseignements pertinents pour le SIS;<sup>11</sup>
- Une fois que les activités REDD+ ont démarré, les pays doivent fournir périodiquement à la CCNUCC un résumé d'information sur la prise en compte et le respect des garanties de Cancún pendant toute la durée de l'exécution de ces activités;<sup>12</sup>
- Les résumés d'information sur les garanties devrait être fourni dans les communications nationales ou être transmis par les voies de communication approuvées par la CCNUCC et, sur une base volontaire, via la plate-forme du [site Web CCNUCC-REDD](#);<sup>13</sup>

- Pour que les pays en développement puissent obtenir des financements axés sur les résultats, ils devraient avoir mis en place un SIS et avoir fourni leur résumé d'information sur les garanties le plus récent;<sup>14</sup> et
- [Les pays en développement sont tenus d'inclure les éléments suivants dans leurs résumés d'information, ou y sont vivement encouragés : quelles activités REDD+ sont couvertes par les garanties, la description de chaque garantie conformément aux circonstances nationales, la description des systèmes et processus existants pertinents, des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée, et des informations améliorées au fil du temps.]<sup>15</sup>

Un large consensus s'est dégagé sur quelques caractéristiques fondamentales du SIS, comme le reflète l'orientation de la CCNUCC contenue dans la déclaration de Durban ([encadré 2](#)).<sup>16</sup> La transparence est l'une des principales caractéristiques souhaitables, tant pour la conception du SIS que pour les informations qu'il fournit. Il convient de noter que le SIS est un système national, qui fournit des renseignements accessibles à tous les parties prenantes concernées, lesquelles peuvent comprendre un public national et/ou international, selon les objectifs du SIS tels que le pays les a définis ([section 3.1](#)). Les informations produites au moyen du SIS doivent être complètes, à savoir couvrir les sept garanties de Cancún sans exception. Par ailleurs, le SIS doit être conçu de manière souple, étant donné qu'il faudra, selon toute vraisemblance, y apporter ultérieurement des améliorations, par exemple en raison d'affinement de la conception et de l'exécution des actions REDD+ incluses dans la stratégie nationale/le plan d'action REDD+. Enfin, le SIS ne doit pas constituer un élément entièrement nouveau de l'architecture de la REDD+ mais être élaboré sur la base de systèmes déjà en place, selon qu'il est approprié.

## 2.2 APPROCHES NATIONALES EN MATIÈRE DE GARANTIES

Les considérations relatives à la conception du SIS contenues dans le présent document se situent dans le contexte général des approches nationales en matière de garanties.<sup>18</sup> Ces approches nationales, qui ont fait leur apparition ces dernières années, se caractérisent par l'utilisation et l'amélioration des accords de gouvernance existants dans le pays - à savoir les

### Encadré 2 : Orientations de la CCNUCC relatives aux systèmes d'information sur les garanties

« [La Conférence des Parties] convient que les systèmes de communications d'informations sur la manière dont les garanties [...] sont prises en compte et respectées doivent, compte tenu de la situation des pays et de leurs capacités respectives, et dans le respect de leur souveraineté et de leur législation, des obligations et accords internationaux pertinents et du souci d'égalité entre les sexes :

- a) Respecter les principes énoncés au paragraphe 1 de l'appendice I de la décision 1/CP.16;
- b) Fournir des informations transparentes et cohérentes accessibles à toutes les parties prenantes concernées et régulièrement mises à jour;
- c) Être transparents et suffisamment flexibles pour être progressivement améliorés;
- d) Apporter des informations sur la manière dont toutes les garanties [...] sont prises en compte et respectées;
- e) Suivre une démarche impulsée par les pays et être mis en œuvre au niveau national;
- f) S'appuyer sur les systèmes existants, le cas échéant. »

Source : Décision 12/CP.17, paragraphe 2

politiques, lois, règlements, dispositions institutionnelles ainsi que les systèmes et sources d'information - aux fins de satisfaire aux exigences de la CCNUCC mentionnées ci-dessus, ainsi que pour réaliser les autres objectifs relatifs aux garanties que les pays pourront décider d'adopter individuellement ([section 2.2.1](#)).

Les approches nationales des garanties visent à veiller à ce que :

- Les garanties soient *prises en compte* par le biais d'un corpus cohérent de politiques, lois et règlements portant sur les risques et bénéfices associés aux actions REDD+ envisagées;
- Les garanties soient *respectées* du fait de la mise en œuvre et de l'application de ces politiques, lois et règlements par les autorités et (le cas échéant et selon qu'il convient) par les acteurs non gouvernementaux, pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+ ;
- Un SIS soit en place pour fournir des renseignements sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées;
- Les résumés d'information sur les garanties soient soumis périodiquement à la CCNUCC.

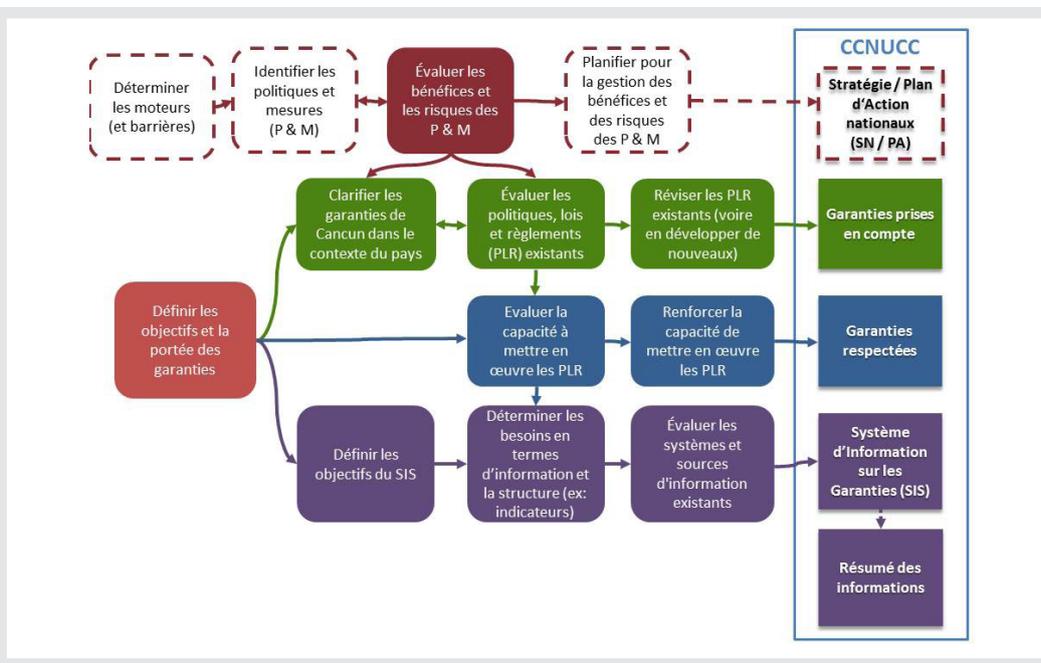
Il n'existe pas de structure type applicable aux approches nationales : celles-ci varient selon le pays et reflètent la spécificité de la situation nationale, ainsi que la définition donnée par les autorités, avec des apports d'autres parties prenantes, de l'ensemble des objectifs des garanties, ainsi que de la portée de leur application et de l'ampleur des interventions concernées ([section 2.2.1](#)). Il est toutefois possible, d'après l'expérience pratique, de dégager certaines étapes génériques ([Figura 1](#)) susceptibles de s'avérer utiles dans la planification des pays pour définir leur approche nationale des garanties, notamment en matière de conception et d'élaboration de leur SIS.

Le présent document porte tout particulièrement sur la conception du SIS (cases en violet dans la [Figura 1](#)). La section qui suit contient une brève description des autres étapes de l'approche nationale pertinentes pour la conception du SIS. Des considérations pratiques sur la conception du système sont exposées dans la Troisième partie. Les premières expériences des pays, telles qu'elles ressortent des ateliers et des consultations qui ont informé le présent document, montrent l'intérêt que présentent certains éléments – comme par exemple l'évaluation des bénéfices et des risques des actions REDD+ envisagées, la clarification des garanties de Cancún au regard de la situation du pays, ou encore l'identification et l'évaluation des accords de gouvernance pertinents - à titre d'étapes préparatoires de la conception du SIS.

## 2.2.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS, DE LA PORTÉE ET DE L'AMPLEUR

Trois grands points, ayant des répercussions directes sur la conception du SIS, sont à considérer : *les objectifs de l'approche nationale des garanties, la portée de l'application des garanties et l'ampleur des actions REDD+ à mettre en œuvre*. Il convient d'en tenir compte dans le processus général de la planification des activités en rapport avec la REDD+ et de l'élaboration d'une SN/PAN. En principe, ces trois points, objectifs, portée des garanties et ampleur des actions, doivent être définis bien avant d'envisager la conception du SIS. Dans la pratique, toutefois, l'élaboration de l'approche nationale des garanties est souvent un processus itératif qui a lieu parallèlement à la formulation de la SN/PAN, ou faisant l'objet de révisions aux stades ultérieurs du processus de préparation à la REDD+. Les pays peuvent

**Figura 1: Étapes génériques et articulation possible de l'approche nationale en matière de garanties, avec indication des relations avec le processus d'élaboration de la stratégie nationale/du plan d'action de la REDD+**



Les approches nationales des garanties sont des processus non linéaires et fortement itératifs; les étapes présentées ici ne font qu'illustrer des processus théoriques et idéalisés. Il appartient à chaque pays de déterminer ces étapes et leurs articulations ainsi que de les redéfinir si nécessaire au fur et à mesure du déroulement des processus relatifs aux garanties.

également adopter diverses approches stratégiques pour opérationnaliser leur SN/PAN, compte tenu des spécificités de leur situation et de leurs priorités politiques. Les modalités choisies par le pays pour mettre en œuvre sa SN/PAN ont d'importantes répercussions sur les besoins et les sources d'information concernant les garanties et, par suite, sur la conception du SIS.

### Objectifs de l'approche nationale des garanties

La définition des objectifs relatifs aux garanties relève des décisions du pays quant aux garanties à couvrir en sus des exigences de la CCNUCC et des garanties de Cancun. Les pays peuvent, par exemple, lors de la conception de leur approche des garanties, tenir compte d'autres exigences bilatérales ou multilatérales en la matière, comme celles des politiques opérationnelles de la Banque mondiale telles qu'elles s'appliquent aux fins de l'obtention de financements du FPCF. Ils peuvent également tenir compte des bénéfices dont seraient susceptibles de profiter leurs politiques de développement durable ou de croissance verte, ou autres politiques, grâce à la prise en compte et au respect des garanties de la REDD+.

Le choix des objectifs relatifs aux garanties est, selon toute vraisemblance, dicté par un compromis entre les objectifs de politique stratégique du pays et les contraintes de nature budgétaire et de capacités. L'intégration de toutes les exigences concernant les garanties, internationales ou nationales, au sein d'une approche nationale unique (et donc la conception d'un seul SIS) peut éviter le recours peu efficace et non durable à plusieurs processus parallèles de prise en compte des garanties.

## Portée de l'application des garanties

De manière analogue, la portée de l'application des garanties détermine les types d'information que le SIS recueille et fournit. En vertu des dispositions de la CCNUCC, les garanties de Cancún sont à appliquer à toutes les actions REDD+. Il n'est guère probable que ces actions, en tant que moyens de s'attaquer aux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (ainsi que les activités additionnelles plus efficaces et de plus grande ampleur<sup>19</sup>), se limiteront à la foresterie ou à un autre secteur d'utilisation des terres particulier; certaines d'entre elles peuvent être de nature plurisectorielle. La définition de la portée de l'application des garanties dépend donc de la manière selon laquelle le pays entend mettre en œuvre les activités REDD+.

Dans la pratique, plusieurs pays visent à intégrer la REDD+ dans leurs stratégies générales pour le secteur forestier, voire plus généralement encore, d'en faire un mécanisme intersectoriel, portant par exemple aussi sur l'agriculture et le secteur énergétique, pour catalyser le maintien de paysages productifs durables. Dans ces conditions, les garanties REDD+ peuvent s'appliquer à une large gamme d'actions dans de multiples secteurs, ce qui accroît alors considérablement la portée du SIS qui aura à recueillir et à fournir des informations sur de multiples questions plurisectorielles. Ceci peut accroître aussi le besoin de ressources et donc peut en faire un objectif s'inscrivant dans le long terme. En revanche, un accroissement de la portée de l'application des garanties peut également simplifier les choses (et être aussi plus économique), du fait qu'il élimine la nécessité d'une désagrégation géographique de l'information par zones où les actions REDD+ sont exécutées et zones où elles ne le sont pas.

## Ampleur des actions REDD+

En sus de la dimension horizontale de la portée de l'application des garanties, il convient également de prendre en considération la dimension verticale des différentes options concernant l'échelle d'intervention lors du choix et de l'exécution des actions REDD+. La CCNUCC demande la mise en place d'un SIS de niveau national, mais les SN/PAN peuvent être opérationnalisés par le biais de multiples modalités à différentes échelles, depuis les interventions de politique de niveau national jusqu'à la planification de l'utilisation des terres de niveau infranational, ou encore au niveau des sites de projets.

Les décisions stratégiques prises sur l'échelle d'intervention la plus appropriée pour réaliser les objectifs de la SN/PAN influent directement sur la conception du SIS. Il faut s'attendre à ce que les besoins d'information ayant trait aux bénéfices et aux risques sociaux et environnementaux d'interventions de politique se situant au niveau national diffèrent notablement de ceux des sites de projet, par exemple. En conséquence, les besoins d'information et les sources d'information sur les garanties sont, eux aussi, appelés à différer. Par ailleurs, quelle que soit l'échelle de l'exécution des actions REDD+, les informations sur les garanties peuvent très bien provenir d'un niveau infranational ou être disponibles à ce niveau; les moyens d'agrégation de l'information provenant de différentes échelles géographiques sont donc un point important à considérer lorsque l'on détermine le contenu et la structure de l'information du SIS.

De même que les objectifs de l'approche nationale et la portée de l'application des garanties, les considérations relatives à l'échelle de l'exécution de la SN/PAN ne sont vraisemblablement pas statiques. Les pays pourront décider d'adopter dans un premier temps et provisoirement

une approche infranationale, pour l'étendre par la suite et y intégrer alors des éléments de la politique nationale, ou inversement. Les besoins et les sources d'information sur les garanties peuvent changer dans le temps, suite à des ajustements de l'échelle d'exécution des actions REDD+, et il faut donc que le SIS soit conçu de manière flexible pour autoriser ces changements.

## 2.2.2 ÉVALUATION DES BÉNÉFICES ET DES RISQUES DES ACTIONS REDD+

S'agissant des considérations relatives à la conception du SIS, il s'avère de plus en plus clairement qu'il faudrait, pour bien faire, identifier les actions REDD+ à entreprendre avant de songer aux informations sur les garanties que l'on devra fournir et à la façon de se les procurer. La nature des actions REDD+ envisagées, les bénéfices qu'elles peuvent apporter et les risques qu'elles peuvent présenter, déterminent en effet quelles informations il faudra que le SIS fournisse ([section 2.1](#)). L'évaluation des bénéfices et des risques que les actions REDD+ envisagées présentent pour l'environnement et la société est l'une des opérations analytiques évidentes à réaliser pour relier les garanties (y inclus la conception du SIS) à l'élaboration de la SN/PAN. Ce lien crucial fait à ce jour défaut ou reste ténu dans de nombreux pays, ce qui a pour effet de laisser les garanties quelque peu en marge du reste du processus de préparation à la REDD+.

S'il n'a pas été identifié d'options quant aux actions à entreprendre pour lutter contre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, ou si elles sont encore en cours d'élaboration, il sera important de réexaminer les évaluations des bénéfices et des risques une fois que la SN/PAN sera parvenue à un stade plus avancé et que les actions REDD+ auront été définies. On peut entreprendre la conception et l'élaboration du SIS avant de préciser les actions REDD+ à exécuter, mais on s'expose ainsi au risque d'adopter un champ thématique plus large que nécessaire et, par exemple, d'inclure des informations sur les bénéfices et les risques environnementaux et sociaux sans pertinence pour les actions REDD+ identifiées ultérieurement. En conséquence, concevoir un SIS avant l'établissement d'une première version cohérente de la SN/ PAN peut s'avérer peu efficace du point de vue de l'utilisation des ressources, aussi bien pour l'élaboration que pour l'exploitation du système d'information en résultant. Cela dit, la détermination des actions REDD+ peut être éclairée par une évaluation *grosso modo* des bénéfices et des risques menée avant la formulation de la SN/PAN, ou parallèlement à cette formulation. Un processus itératif d'évaluation des bénéfices et des risques, avec un affinement progressif du choix et de la conception des actions REDD+, est sans doute ce qui conviendra le mieux aux fins de l'élaboration de la SN/ du PAN ainsi que du SIS.

Il existe toute une gamme de méthodes et d'outils pour analyser les bénéfices et les risques éventuels des actions REDD+.<sup>21</sup> Les évaluations stratégiques environnementales et sociales, institutionnalisées dans de nombreux pays, peuvent également fournir un cadre pour effectuer de telles analyses.

## 2.2.3 CLARIFICATION DES GARANTIES EN FONCTION DE LA SITUATION NATIONALE

La clarification des garanties de Cancún en fonction de la situation nationale constitue une autre composante essentielle des approches nationales. Les garanties de Cancún peuvent se concevoir comme étant un large ensemble de principes généraux qui doivent être clarifiés

au regard des questions thématiques particulières pertinentes compte tenu du contexte de chaque pays.<sup>22</sup> Cette clarification peut aider les parties prenantes à s'entendre sur ce que cela signifie de « *promouvoir et appuyer* » ces garanties dans le pays considéré. Il convient, dans l'identification des questions clés les plus pertinentes pour l'application de chacune des garanties de Cancún, de tenir compte des risques et des bénéfices associés aux actions REDD+ susceptibles d'être exécutées dans le pays.

La clarification des garanties peut être liée à la structuration de l'information du SIS ([section 3.2.1](#)). Dans certains cas, le processus de clarification a mené à la définition de garanties ou de normes REDD+ spécifiques du pays, dont la portée dépasse parfois les exigences de la CCNUCC. Les informations sur la manière dont ces cadres de garanties nationaux sont pris en compte et respectés doivent former la base de la structure et du contenu du SIS. Plusieurs pays ont reconnu le processus de clarification des garanties de Cancún (et de toutes autres garanties), et la structuration des informations relatives aux garanties (par exemple en termes de cadres nationaux de principes, critères et/ou indicateurs), comme un point d'entrée potentiel pour de larges consultations ou une large participation des parties prenantes. L'association des parties prenantes au processus visant à déterminer la signification des garanties dans le contexte spécifique du pays peut accroître la transparence et la crédibilité des informations contenues dans le SIS.

## 2.2.4 IDENTIFICATION, ÉVALUATION ET RENFORCEMENT DES ACCORDS DE GOUVERNANCE DÉJÀ EN PLACE

Dans de nombreuses approches nationales des garanties, la première étape a consisté à identifier et à évaluer comment les accords de gouvernance déjà en place – à savoir les politiques, lois et règlements (PLR)<sup>23</sup>; les mandats et procédures institutionnels<sup>24</sup> et les capacités institutionnelles, et les systèmes et sources d'information – abordent, du moins théoriquement, les questions prioritaires relevant de chaque garantie (telle qu'elles ont été clarifiées par le pays). Ces évaluations indiquent quels sont les PLR en place qui sont pertinents pour les garanties, les mandats en vertu desquels les institutions doivent mettre en œuvre les garanties et veiller à leur application, et les systèmes d'information existants susceptibles de contribuer au SIS. Elles peuvent également mettre en évidence les lacunes, chevauchements ou contradictions possibles des PLR, des mandats et procédures institutionnels ainsi que des systèmes d'information, qui risquent de faire obstacle à la prise en compte et au respect des garanties lors de l'exécution des actions REDD+. Il est possible, sur la base des constats de ces évaluations, d'amender les PLR ou d'adopter de nouvelles dispositions pour combler les lacunes ou remédier aux incohérences, chevauchements et faiblesses des cadres politiques, juridiques et réglementaires du pays. De nouveaux règlements peuvent être adoptés pour appuyer l'application des PLR pertinents.

Les évaluations des PLR et autres accords de gouvernance pertinents peuvent aussi aider à identifier des sources d'information susceptibles de s'avérer utiles pour le SIS, ainsi que les rôles et responsabilités institutionnels pertinents pour la compilation, la gestion et la fourniture d'informations ainsi que pour les autres fonctions souhaitées du SIS ([section 3.2](#)).



# TROISIÈME PARTIE : ÉLÉMENTS DE CONCEPTION DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

## 3

De nombreux pays REDD+ en sont aux tout premiers stades de l'élaboration d'un SIS qui soit à la fois ancré dans leur SN/PAN et intégré dans leur approche nationale des garanties. En effet, il n'est pas encore de pays où un SIS est en place. Les pouvoirs publics, conjointement avec les autres parties prenantes, commencent aujourd'hui à apprécier les complexités et les implications de la conception d'un tel système ainsi que l'importance de l'information sur les garanties pour la réalisation non seulement des objectifs de la REDD+, mais aussi potentiellement des grands objectifs des politiques nationales de développement durable et autres. Au nombre des questions fréquemment posées par les pays participant à la REDD+ concernant le SIS figurent notamment :

- Comment se présente globalement un SIS ?
- Comment doit-on s'y prendre pour en concevoir un ?
- Quels sont les coûts de sa création et de son exploitation ?
- Qui assumera ces coûts ?

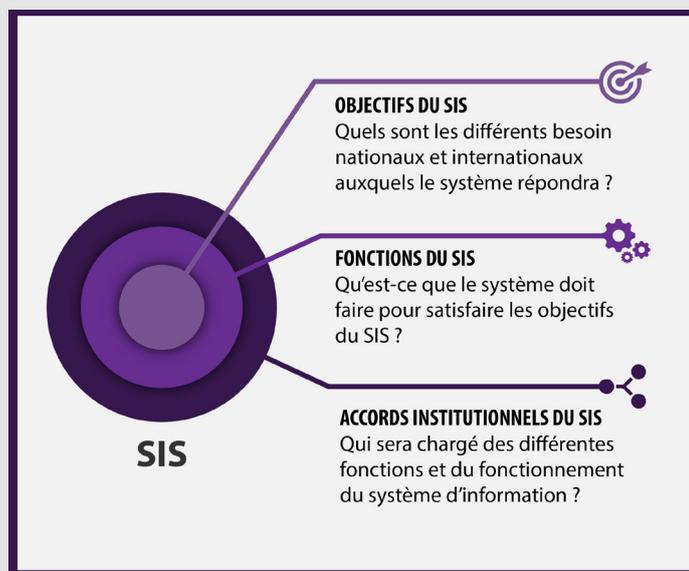
Il est difficile de donner à ces questions des réponses susceptibles de s'appliquer généralement. En fait, l'élaboration d'un SIS n'exige pas la mise en place d'un système d'information créé de toutes pièces (bien que les pays puissent choisir cette option s'ils le souhaitent).<sup>25</sup> Selon le contexte national, il peut être utile d'intégrer les systèmes et sources d'information existants dans la conception du SIS, ou de puiser dans les informations existantes pour assurer l'exécution des fonctions requises du SIS.

Le SIS peut donc être considéré comme un assemblage de sources et de systèmes d'information existants auquel on peut adjoindre tout nouvel élément ou toute disposition institutionnelle nécessaires pour combler les lacunes repérées. Les caractéristiques de conception du SIS sont donc nécessairement spécifiques au pays et non pas génériques, en particulier lorsque le SIS repose sur des systèmes et sources d'information déjà en place dans le pays. Néanmoins, les consultations menées avec les parties prenantes en préparation du présent document ont permis de dégager un certain nombre d'éléments de conception que les pays pourront juger bon d'envisager lors de la planification et de la création de leur SIS . Les points à envisager se regroupent autour de trois éléments clés ([Figure 2](#)):

1. Les objectifs du SIS ([section 3.1](#));
2. Les fonctions du SIS ([section 3.2](#));
3. Les accords institutionnels relatifs au SIS ([section 3.3](#)).

Chacun de ces éléments de la conception d'un SIS fait l'objet d'explications détaillées ci-dessous avec, lorsqu'il est possible, des exemples concis provenant de pays divers pour illustrer les concepts clés. Un point supplémentaire important à considérer est celui du coût, qui comprend tant l'investissement initial pour la création du SIS que les coûts récurrents d'exploitation du système. La question des coûts du SIS est analysée brièvement à la [Section 3.4](#).

**Figure 2 : Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties**



Chacun de ces éléments de la conception d'un SIS fait l'objet d'explications détaillées ci-dessous avec, lorsqu'il est possible, des exemples concis provenant de pays divers pour illustrer les concepts clés. Un point supplémentaire important à considérer est celui du coût, qui comprend tant l'investissement initial pour la création du SIS que les coûts récurrents d'exploitation du système. La question des coûts du SIS est analysée brièvement à la [Section 3.4](#).

L'élaboration du SIS, il est important de le redire, peut se faire selon un processus itératif. On peut, par exemple, revoir et réviser les objectifs du système, à la lumière de décisions prises concernant les fonctions de celui-ci, et de même, revoir et réviser les fonctions pour tenir compte de nouvelles responsabilités institutionnelles. L'élaboration du SIS de manière itérative et adaptative permet également d'intégrer les leçons tirées de l'exploitation des versions précédentes du système.

Le SIS, dans sa version initiale, peut utiliser l'information déjà disponible ou la plus pertinente lors des premiers stades de l'exécution des actions REDD+, en prévoyant d'élargir son contenu ou d'améliorer ses fonctionnalités ultérieurement. Les objectifs et les fonctions du SIS et les accords institutionnels le concernant peuvent tous faire l'objet de modifications en fonction des progrès ou des révisions de la SN/PAN du pays et de la clarification des garanties de Cancún compte tenu des spécificités nationales. La CCNUCC prévoit et prescrit un processus d'affinement graduel de la conception du SIS et note à ce sujet que les SIS doivent être « suffisamment flexibles pour être progressivement améliorés ». <sup>26</sup> Il peut donc être prudent, lors de la planification de l'élaboration et de l'opérationnalisation du SIS, d'adopter une approche par phases en prévision de changements, par exemple, de niveau des capacités et de l'appui financier des institutions.

## 3.1 OBJECTIFS DU SIS

### À quels besoins d'information – nationaux et internationaux – le système répondra-t-il ?

L'objet du SIS, tel qu'il ressort des critères exigés par la CCNUCC, est de montrer que les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées durant l'exécution des activités

REDD+. Il y a des objectifs fondamentaux que le SIS de tout pays participant à la REDD+ doit viser, et il est loisible aux pays de décider, dans un premier temps, de limiter les objectifs de leur SIS à ceux qui satisfont aux exigences de la CCNUCC. Un autre objectif possible concerne l'emploi des informations du SIS pour l'établissement d'un résumé d'information sur les garanties, lequel est également une exigence de la CCNUCC pour que les pays puissent obtenir des fonds sur la base des résultats d'actions REDD+.

Par ailleurs, les pays peuvent, dès la création de leur SIS ou à un stade ultérieur, envisager de retenir des objectifs supplémentaires pour leur SIS, par exemple pour s'assurer que les actions REDD+, par le biais de l'application des garanties, contribueront à la réalisation d'objectifs de développement durable plus généraux. Outre les garanties de la REDD+, le SIS peut aussi être conçu pour recueillir et fournir des informations sur divers objectifs de politique nationaux et internationaux. Ceci peut contribuer à renforcer l'appui national en faveur d'un SIS (ainsi que de la REDD+ en général), au vu du potentiel de celui-ci de se prêter à de multiples usages, ainsi qu'à accroître le rendement des coûts d'élaboration et d'exploitation du système. Des informations sur la manière dont les bénéfices et risques environnementaux et sociaux sont gérés dans la foresterie et les autres secteurs d'utilisation des terres, par exemple, peuvent contribuer à la réalisation de toute une gamme d'objectifs nationaux (Figure 3). En effet, certains pays ont déjà indiqué que la fourniture d'informations à la CCNUCC ne serait pas le principal objet de leur SIS et que l'information sur les objectifs de politique nationale serait prioritaire.<sup>27</sup> Certains de ces objectifs additionnels, nationaux et internationaux, des SIS sont examinés brièvement ci-dessous.

**Accès aux financements** – Outre ce que la CCNUCC l'exige pour pouvoir prétendre à des paiements versés en fonction des résultats, la prise en compte et le respect des garanties ainsi que la création d'un SIS peuvent avoir un effet attractif sur l'investissement dans la REDD+. L'aptitude à documenter la réduction des risques peut être un facteur déterminant pour la décision d'investir ou pas dans des activités REDD+. Le financement d'activités sur la base des résultats, en particulier par le secteur privé, peut en effet être motivé par une confiance accrue dans l'environnement porteur au sein duquel sont exécutées les actions REDD+. Le SIS peut également aider les pays à satisfaire aux exigences en matière de garanties de différentes organisations internationales et sources de financement, tels que le Fonds vert pour le climat, qui effectuent des paiements sur la base de résultats et sont disposées à le faire lorsque les réductions des émissions/l'accroissement de l'élimination des émissions sont mesurés, communiqués et vérifiés. La fourniture d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées a également son importance pour répondre au risque de réputation pour les donateurs et les organismes de financement des activités de préparation et de démonstration de la REDD+.<sup>28</sup>

**Amélioration de la mise en œuvre de la SN/PAN** – Le SIS peut contribuer à améliorer la mise en œuvre de la SN/PAN en aidant à concevoir des actions REDD+ plus durables, prenant en compte les grandes questions socioéconomiques et préoccupations environnementales susceptibles d'avoir leur importance dans la lutte contre les moteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts et d'autoriser une gestion, une conservation et une amélioration durable des stocks de carbone forestiers. Les informations recueillies sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées peuvent également être utiles pour repérer les points forts ou les lacunes de l'application des garanties dans les activités REDD+, contribuant ainsi à une gestion adaptative de la SN/PAN et, à terme, en renforçant sa mise en œuvre (voir l'exemple de l'Équateur, encadré 3). Les garanties et le SIS

contribuent également à la durabilité de la SN/PAN en réduisant, en atténuant ou en évitant les conflits potentiels liés aux impacts sur les parties prenantes, lesquels peuvent freiner la mise en œuvre de la SN/PAN, voire la bloquer dans certains cas.

### Encadré 3 : Détermination des objectifs du système d'information sur les garanties en Équateur

Le Plan d'action national de l'Équateur pour la REDD+ et son approche nationale des garanties sont étroitement liés aux objectifs de développement durable énoncés dans le « Plan national du bien-vivre 2013-2017 ». L'approche des garanties de l'Équateur vise à parer aux risques potentiels associés à la REDD+ et à promouvoir les bénéfices sociaux et environnementaux conformément aux priorités et objectifs nationaux. Cette approche tient compte des spécificités et des priorités nationales de l'Équateur par le biais : i) du cadre juridique et politique applicable aux garanties; ii) des capacités des institutions nationales; iii) de l'approche de l'exécution des activités REDD+, ainsi que la reflète le PAN REDD+ de l'Équateur; et iv) des risques et des bénéfices liés à la REDD+ qui ont été identifiés au moyen d'un processus de clarification des normes sociales et environnementales de la REDD+.

Le SIS de l'Équateur a pour principal objectif de fournir des informations et de les gérer, sur la manière dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées au cours de l'exécution des activités REDD+, par le biais de l'application du cadre juridique en vigueur. Ceci est reflété dans la composante relative aux garanties et au SIS du Plan d'action de la REDD+, qui a pour but de promouvoir les garanties de Cancún (leur prise en compte et leur respect pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+), et de concevoir et d'exploiter un SIS pour fournir des rapports sur ces points.

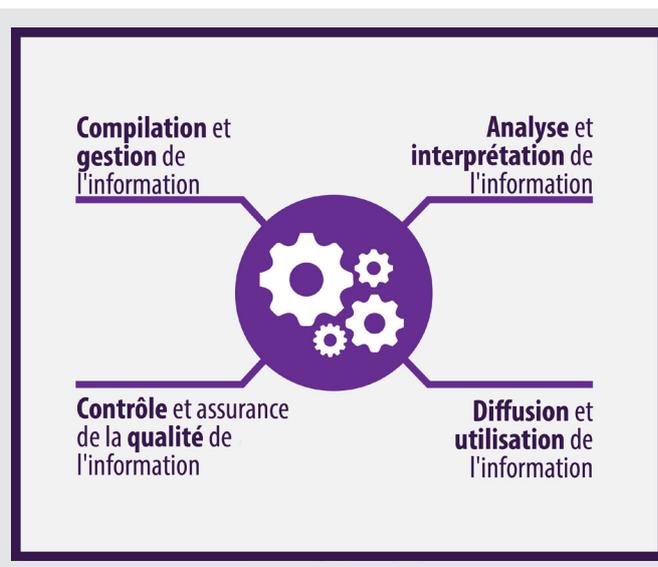
Selon la conception envisagée en Équateur, le SIS consistera en un système polyvalent et flexible qui permettra la gestion de l'information en vue de la communication de rapports à la CCNUCC sous la forme de résumés d'information sur les garanties, tout en autorisant les autres parties prenantes nationales et internationales à accéder aux informations sur la manière selon laquelle les garanties sont prises en compte et respectées. Les données recueillies sur les garanties serviront à fournir des retours d'information et à émettre des recommandations pour renforcer et améliorer la promotion des garanties dans le pays, ainsi qu'à assurer l'exécution du Plan d'action REDD+ au moyen d'actions spécifiques (dites « *politiques et mesures* »).

Le SIS de l'Équateur servira de plate-forme pour recueillir et gérer les informations socioéconomiques et environnementales de niveau local et national, conformément à la conception et à la portée des mesures et actions REDD+, pour fournir des rapports sur la manière selon laquelle les garanties sont prises en compte et respectées dans la formulation et l'application du Plan d'action REDD+. Les principales sources d'information du SIS seront les systèmes d'information centralisés déjà en place et les rapports établis essentiellement au niveau local sur l'exécution des activités REDD+.

Les rapports sur les garanties seront produits en se servant du SIS et en s'appuyant sur les liens établis entre les garanties et les autres composantes du Plan d'action national REDD+, à savoir notamment la stratégie de participation, les mécanismes de communication; le système national de suivi forestier et le registre des mesures et actions REDD+. De par sa conception, le SIS s'appuie sur l'identification et le renforcement de processus qui rendent compte de manière exhaustive des modalités de fonctionnement du système et de ses connexions avec les autres processus de la REDD+. Il a largement recours aux dispositions institutionnelles pour regrouper les données provenant des systèmes d'information existants et de diverses entités gouvernementales. Il est prévu de mettre en place une plate-forme Web du SIS pour partager les informations et recueillir les remarques ou les suggestions, ce qui pourra être utile pour promouvoir la transparence et inspirer confiance dans la bonne exécution des actions REDD+.

**Légitimité accrue de la REDD+** – Le SIS peut accroître la légitimité de la REDD+ dans le pays, du fait de l'accroissement de la transparence résultant de la participation des parties prenantes aux différentes phases de la conception et de l'exploitation du SIS et de la fourniture d'informations au niveau national, infranational et local, ce qui peut avoir pour effet de favoriser l'appropriation de la SN/PAN par les parties prenantes. Ceci peut également assurer l'adéquation des garanties à la situation du pays et contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement durable ainsi qu'au respect d'autres engagements de politique internationaux au-delà du domaine de l'atténuation des effets du changement climatique.

**Réforme des politiques sur une base factuelle** - Le SIS peut contribuer à informer le processus d'élaboration des politiques. Il peut, selon la portée qui est la sienne dans le pays, éclairer les décisions politiques au niveau national ou infranational visant à la réalisation de multiples objectifs : réforme de l'ensemble du secteur forestier, adaptation au changement climatique, réduction des risques de catastrophe, restauration des bassins hydrographiques, conservation de la biodiversité, atténuation de la pauvreté, égalité des sexes et inclusion sociale. Dès lors, les informations contenues dans le SIS et fournies par lui peuvent contribuer à la réalisation, entre autres, d'objectifs nationaux de développement durable et de croissance verte.



**Figure 3 : Fonctions génériques possibles d'un système d'information sur les garanties à prendre en considération lors de sa conception et de son exploitation**

## 3.2 FONCTIONS DU SIS

### QUE FAUDRA-T-IL QUE LE SIS FASSE POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS?

Conformément à la description sommaire qui en a été donnée précédemment, les orientations de la CCNUCC sur le SIS ([encadré 2](#)) se limitent à quelques caractéristiques générales que doit présenter le système, et il n'y a pas de directives ni d'exigences particulières en ce qui concerne les *fonctions* que le SIS devra exécuter pour assurer la réalisation des objectifs retenus pour le système. Devant cette absence d'orientations officielles, le présent document passe en revue un certain nombre de fonctions possibles ([Figure 3](#)) qu'il y a lieu de considérer lors de la création d'un SIS efficace et opérationnel; ces fonctions sont alignées sur les directives générales convenues en vertu de la CCNUCC, à savoir principalement : la compilation et la gestion de l'information; l'analyse de l'information; le contrôle de la qualité de l'information;

et la diffusion de l'information. Il convient de noter, toutefois, que la situation varie selon le pays considéré et qu'il n'est pas indispensable que le SIS permette d'exécuter toutes les fonctions décrites ci-dessous pour être efficace.

Les fonctions du SIS seront selon toute vraisemblance exécutées par un ensemble d'institutions, de parties prenantes et/ou de systèmes. L'évaluation des PLR traitant des garanties ([section 2.2.4](#) et [Figura 1](#)) peut aider à déterminer quelles sont les institutions gouvernementales (et éventuellement non gouvernementales) auxquelles pourra être confiée l'exécution des fonctions retenues pour le SIS et qui posséderont les capacités requises pour ce faire. Cette évaluation peut également aider à identifier les systèmes d'information existants qui exécutent ces fonctions ou les sources d'information qui fournissent des données pertinentes et qui pourraient donc être intégrées dans la conception du SIS. Le rôle des acteurs non-étatiques -- société civile, peuples autochtones, communautés locales et secteur privé -- pourra alors être pris en considération dans le processus d'attribution des responsabilités fonctionnelles au sein du SIS, afin de compléter les mandats et capacités des institutions gouvernementales. La [section 3.3](#) analyse en détail les accords institutionnels portant sur l'exécution des fonctions retenues pour le SIS.

On trouvera dans les pages qui suivent une analyse des points pratiques à considérer aux fins de la conception d'un SIS capable d'exécuter une ou plusieurs des fonctions possibles décrites ci-dessus.

### 3.2.1 COMPILATION ET GESTION DE L'INFORMATION

Les fonctions de compilation et de gestion d'information du SIS visent en premier lieu à déterminer :

- Les **besoins** d'information pour montrer que les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+, en sus de la réalisation des autres objectifs du SIS qui ont pu être retenus par le pays;
- Comment **structurer** l'information nécessaire au sein du SIS, par exemple sous forme de descriptions narratives de chaque garantie, d'un classement par catégorie selon qu'il s'agit de principes, de critères et/ou d'indicateurs, d'information spatiale, ou encore d'une combinaison de ces diverses approches;
- Les **sources** d'information pertinentes auxquelles puiser pour répondre à ces besoins et les types d'information supplémentaire qu'il faudra éventuellement recueillir;
- Les modalités de **gestion** de l'information, une fois celle-ci recueillie, de manière à permettre l'exécution des autres fonctions du SIS en faisant usage de l'information.

Chacun de ces points est analysé dans les sections ci-dessous.

#### Besoins d'information

L'examen des points ci-dessous peut s'avérer utile pour aider les pays à déterminer l'information qu'ils doivent inclure dans leur SIS :

**Buts et portée des garanties et objectifs du SIS** – Les besoins d'information du SIS sont appelés à varier selon les buts et la portée des garanties du pays et selon les objectifs retenus pour son SIS. Par exemple, si un pays choisit des buts incluant les cadres de garanties de

## Encadré 4 : Conception d'un système d'information sur les garanties correspondant à l'échelle de mise en œuvre de la REDD+ en Indonésie



L'Indonésie a une structure politique décentralisée qui accorde une grande autonomie aux autorités des provinces, des districts et des villages, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Compte tenu de ce contexte national, la Stratégie nationale de la REDD+ reconnaît le rôle essentiel des instances gouvernementales centrales et infranationales dans la réduction des émissions par le biais de la REDD+. De ce fait, les actions REDD+ seront exécutées en Indonésie selon une approche juridictionnelle : « Dans l'ensemble du pays la REDD+ est mise en œuvre et administrée par l'entremise des entités gouvernementales des provinces et des districts, les performances étant agrégées au niveau national ». Le cadre définissant cette approche juridictionnelle comporte un système d'évaluation des performances qui mesurera les progrès de chaque juridiction par rapport à la Stratégie nationale de la REDD+, y compris pour le système national de garanties. Cette information sera saisie dans le SIS national.

De même que l'exécution des actions REDD+ en Indonésie, le SIS comportera également une coordination horizontale entre les ministères nationaux et une collaboration verticale avec les instances gouvernementales nationales et infranationales. Au stade actuel de l'opérationnalisation du SIS, qui en est à ses débuts, deux approches sont appliquées : a) les responsables de l'exécution du projet pilote REDD+ transmettent des rapports directement à l'entité de gestion du SIS national selon « une approche d'autoévaluation de l'application des garanties »; et b) au niveau infranational, le SIS a été mis à l'essai dans les provinces de Jambi et du Kalimantan oriental, pour examiner la possibilité de relier le SIS national aux systèmes d'information sur les forêts existant dans les deux provinces.

L'échelle de l'exécution des actions REDD+ a également été considérée pour l'association des parties prenantes à la conception du SIS. Les parties prenantes de niveau national ainsi qu'infranational prennent part au processus itératif d'élaboration du SIS. Cette approche participative favorise la transparence, accroît la confiance des divers acteurs, inspire un sentiment d'appropriation et d'acceptation et assure l'adéquation des contributions au contexte national ainsi qu'infranational, ce qui est un facteur d'efficacité au stade de l'application.

différents donateurs de la REDD+, ces cadres peuvent prévoir des exigences d'information supplémentaires en sus de celles des garanties de Cancún. Si un pays choisit d'étendre la portée des actions REDD+ et, de ce fait, l'application des garanties à des segments plus vastes du secteur forestier ou à d'autres secteurs d'utilisation des terres, il en résulte de même un accroissement des besoins d'information du SIS.

**Échelle de la mise en œuvre de la REDD** – Les pays où la gestion forestière est décentralisée ou qui ont identifié les bénéfices et les risques associés aux actions REDD+ entreprises au niveau infranational ou local pourront définir des besoins d'information variant selon l'État, la province ou le district. Ce point est traité plus en détail ci-dessous, dans l'analyse de la structure de l'information et des accords institutionnels ([section 3.3](#)); il est également illustré dans l'exemple de l'Indonésie ([encadré 4](#)).

**Améliorations progressives** – Selon leurs ressources, leurs capacités et leurs contraintes de temps, les pays peuvent choisir de se doter dans un premier temps d'un SIS à fonctions limitées et contenant des informations facilement disponibles et/ou très pertinentes pour les premières phases de l'exécution des actions REDD+, puis d'étendre ou d'améliorer ultérieurement le SIS. Bien que l'information doive être complète, c'est-à-dire couvrir les

sept garanties de Cancún, le pays peut décider de concentrer ses efforts sur l'agrégation de l'information la plus pertinente pour les bénéfices et les risques prioritaires associés aux principales actions REDD+.

## Structure de l'information

Un autre aspect important de la compilation et de la gestion de l'information est le choix de la structuration de l'information sur les garanties au sein du SIS. Tout comme les autres aspects de la conception du SIS, ce choix dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- Les objectifs des garanties adoptés ou les cadres de garanties que le pays appliquera à la REDD+;
- La portée de l'application des garanties;
- L'échelle de l'intervention REDD+ (nationale, infranationale ou locale);
- La clarification des garanties de Cancún dans le pays;
- Les objectifs particuliers du SIS, et les plans relatifs à l'analyse de l'information et à sa diffusion aux divers utilisateurs de l'information;
- Les capacités des institutions chargées de l'exécution et les ressources dont elles disposent;
- Les exigences particulières des investisseurs et des donateurs;
- La structure de l'information au sein des systèmes et sources d'information existants.

Deux options de structuration de l'information sur les garanties ont à ce jour été privilégiées dans les travaux effectués par les pays pour la conception de leur SIS :

1. Une structuration selon la garantie considérée, avec une description narrative des éléments en place pour la prise en compte de chacune des garanties et pour déterminer la manière dont elles ont été respectées; et/ou
2. Une structuration selon un classement hiérarchique de l'information, outre les sept garanties de Cancún; une structure à trois volets souvent employée est la suivante :
  - **Principes (P)** : larges déclarations d'intentions et d'aspirations, à savoir des déclarations d'objectif;
  - **Critères (C)** : énoncés plus spécifiques de contenu thématique où les principes sont développés et décrits plus en détail; et/ou
  - **Indicateurs (I)** : attributs qualitatifs, quantitatifs ou descriptifs détaillés qui, lorsqu'ils sont évalués, peuvent mettre en évidence des changements dans le temps.

**Descriptions narratives** – Ces descriptions peuvent être utilisées seules pour indiquer la manière selon laquelle le pays prend en compte et respecte les garanties, ou conjointement avec d'autres structures d'information ou d'autres moyens de présenter l'information. Ces descriptions peuvent être fondées sur des études ou des évaluations des PLR pertinents du pays et sur la mise en œuvre et l'application de ceux-ci, par exemple, ou sur des informations spécifiques couvrant les principales questions thématiques définies par la clarification des garanties dans le pays (telles que l'évolution du couvert forestier dans les zones forestières d'une importance particulière pour les bénéfices sociaux et environnementaux, le respect des droits des populations autochtones et la transparence dans le secteur de la foresterie).

**Principes, critères et/ou indicateurs (PCI)** – Plusieurs pays (et parmi eux la Malaisie qui est citée à titre d'exemple dans l'[encadré 5](#)) ont utilisé des formes variées de cette structure lors de l'adaptation ou de la clarification des garanties de Cancún et d'autres cadres de garanties pertinents au vu de leur situation (telles que les Politiques opérationnelles de la

## Encadré 5 : Structuration des informations sur les garanties en se servant des sources et systèmes existants en Malaisie

La Stratégie nationale REDD+ de la Malaisie, du moins dans sa première version, est concentrée sur les « activités plus » de la REDD+, plus précisément sur la gestion durable des forêts et la conservation des stocks de carbone forestier. Compte tenu de cette portée prévue, un cadre existant de principes, critères et indicateurs (PCI), fondé sur le Système de certification des bois de Malaisie (MTCS) en place, sera appliqué pour structurer l'information sur la manière dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées. La Malaisie examine aussi actuellement la possibilité d'incorporer dans sa structure d'information sur les garanties les cibles d'Aichi pertinentes, incluses dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique.

Le MTCS comporte 9 principes, 47 critères, 97 indicateurs et 307 paramètres de vérification pour la gestion forestière durable (GFD). Il ressort des évaluations que cinq des principes de GFD existants au titre de ce système de certification sont directement liés aux garanties de Cancún :

Principe 1 : Respect des lois et des principes

Principe 2 : Régime de propriété foncière et droits et responsabilités en matière d'usage

Principe 3 : Droits des populations autochtones

Principe 4 : Relations communautaires et droits des travailleurs

Principe 5 : Avantages procurés par les forêts

Des examens périodiques des PCI, auxquels sont associées les parties prenantes de la société civile et des groupes de base, ont déjà eu lieu, le plus récent en 2012. Les PCI du système de certification de la GFD existant doivent faire l'objet d'un nouvel examen en 2017 afin d'accroître leur pertinence pour la REDD+ (en termes de garanties ainsi que de mesure, de production de rapports et de vérification de la réduction des émissions et du renforcement de l'élimination).

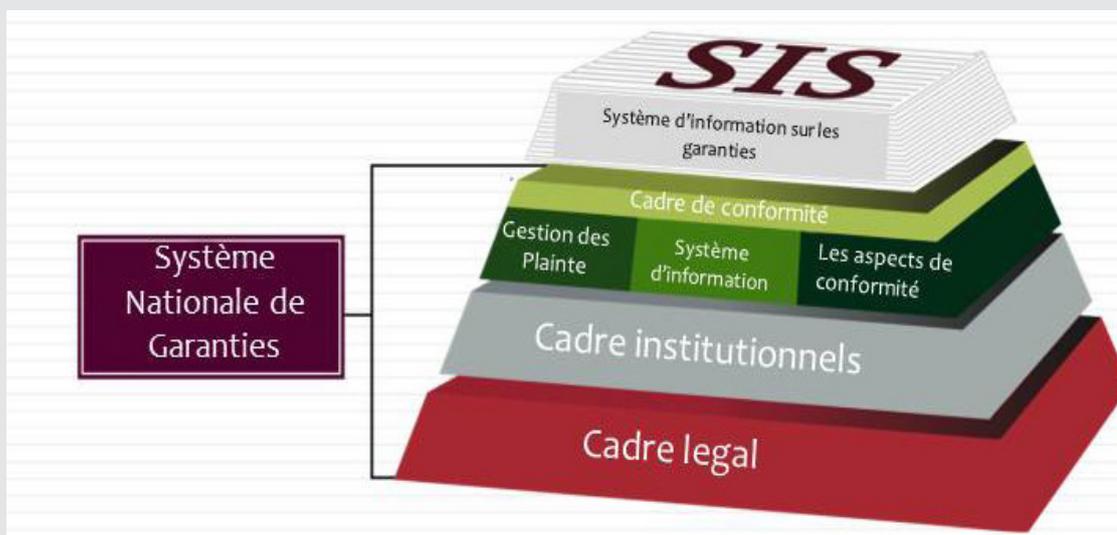
L'approche de la structuration de l'information contenue dans le SIS, qui en est aux derniers stades des consultations avec les parties prenantes, comportera, telle qu'elle est actuellement envisagée, trois composantes principales :

1. Des descriptions narratives de l'interprétation de chaque garantie de Cancún conformément aux circonstances nationales;
2. La détermination des progrès par rapport aux PCI en puisant largement au MTCS en place (qui inclut des vérifications par des tierces parties) pour les informations infranationales sur les processus et les résultats ayant trait aux garanties environnementales et sociales, associées à des informations de niveau national sur la mise en œuvre des politiques;
3. Des retours d'information du public de manière à favoriser la transparence et à accroître la fiabilité de l'information.



## Encadré 6 : Utilisation des systèmes et sources d'information existants au Mexique

Le Mexique envisage de mettre en place un SIS reposant sur les systèmes existants au niveau national, ce qui autorisera la fourniture d'informations intégrées. Il est reconnu, toutefois, que le respect des garanties ne découle pas automatiquement de la présence d'un système d'information et qu'il peut être nécessaire de disposer d'une structure d'appui qui prend en considération les accords de gouvernance existants dans le pays, notamment le cadre juridique, le cadre institutionnel et l'appareil d'application des dispositions, lesquels, combinés et reliés, sont utilisés pour opérationnaliser les garanties. Cette structure est dénommée au Mexique « le Système national de garanties » (Sistema Nacional de Salvaguardas - SNS).



Le SNS définira les moyens selon lesquels l'application des garanties sera assurée au Mexique ainsi que les activités auxquelles les garanties seront appliquées. Il identifiera les lois et les institutions devant appuyer leur mise en œuvre et la fourniture de rapports, ainsi que les éléments d'application du système, ce qui permettra de résoudre les conflits, de recevoir les plaintes et de mettre en place des boucles de rétro-information. Le Mexique procède actuellement à une consultation nationale sur sa stratégie REDD+, qui visera à mettre en œuvre la REDD+ au sein d'un cadre de développement rural durable ainsi qu'à assurer l'application effective et la mise en œuvre des garanties, conformément aux dispositions de la CCNUCC.

Le Mexique a entrepris de dresser un inventaire des systèmes d'information existants et des mécanismes de surveillance et de communication de rapports, en relation avec les cadres juridiques nationaux et internationaux et liés à ceux-ci. La pertinence de ces systèmes et mécanismes pour le SIS est déterminée par leur aptitude à fournir des informations sur l'exécution des activités REDD+, conformément aux garanties de Cancún. Les résultats de l'analyse des cadres juridiques pertinents ont été un intrant clé utilisé pour déterminer lesquels de ces systèmes et mécanismes seraient examinés. Le Mexique entend passer ensuite à l'interprétation des garanties, aux fins de définir plus précisément les informations qui devront être incluses dans le SIS.

Banque mondiale) et ont formulé des principes directeurs (P). Ces principes ont ensuite été décomposés (clarifiés) en critères (C), qui sont reliés à des indicateurs (I) utilisés pour évaluer la mesure dans laquelle les garanties sont prises en compte et respectées. Dans la plupart des pays qui ont opté pour une structure PCI, les principes et les critères proviennent d'un cadre élaboré en tant que composante de la clarification nationale des garanties de Cancún (et éventuellement d'autres garanties) ([section 2.2.3](#)). De nombreux pays ont intégré une approche participative dans le processus de conception de leur SIS, comportant la validation des indicateurs envisagés par toute une gamme de parties prenantes.

Les indicateurs peuvent également servir à structurer les informations sur les garanties hors d'un cadre PCI et aider à organiser et à présenter des informations quantitatives ou qualitatives sur les garanties de manière transparente et cohérente. L'élaboration d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalistes, pertinents et temporellement définis) et d'ensembles simples d'indicateurs (avec des mandats institutionnels clairs et des budgets de fonctionnement suffisant pour la compilation durable d'informations) peut contribuer à assurer l'emploi de ce type d'information dans le SIS pour fournir divers éléments d'information utiles et accessibles aux parties prenantes (UN-REDD Programme 2015c). Ces indicateurs ne doivent pas nécessairement être élaborés pour le SIS : ils peuvent être fondés sur des indicateurs pertinents préexistants associés aux systèmes et sources d'information déjà en place, auquel cas leur élaboration n'entraîne pas de coûts supplémentaires. L'élaboration de nouveaux indicateurs est indiquée dans les cas où il existe un besoin d'information spécifique, auquel ne satisfont pas les sources existantes, pour montrer que les garanties sont prises en compte et respectées.

Les exemples de structuration de l'information présentés ici constituent de larges options et ne s'excluent pas mutuellement. Plutôt que d'employer la même structure d'information pour l'ensemble du SIS, on peut décider d'adopter une structure distincte pour chaque garantie (ou même pour les différents types d'information fournis pour chaque garantie). Un exposé narratif du changement du couvert des principaux types de forêts et la mise en œuvre de politiques ainsi que l'offre d'incitatifs pour faire face à ce changement peuvent s'accompagner d'informations spatiales, par exemple. Les pays dont les besoins d'information sur les garanties varient selon l'État, la province ou le district peuvent choisir de concevoir pour leur SIS une structure standardisée pour chaque échelle distincte et, par exemple, de définir des indicateurs spécifiques de chaque province en faisant appel à des sources d'information infranationales. Cette information peut ensuite être agrégée pour produire une information de niveau national sur les garanties (si celle-ci n'est pas déjà saisie dans les systèmes d'information nationaux). Ceci peut également, le cas échéant, permettre de comparer la manière selon laquelle les garanties sont prises en compte et respectées dans les différentes provinces.

## Systemes et sources d'information

Conformément à la possibilité signalée par la CCNUCC de « *s'appuyer sur les systèmes existants* », les pays peuvent décider de concevoir et d'exploiter leur SIS en se servant de systèmes et de sources d'information existants. L'évaluation des mandats des institutions et des responsabilités de celles-ci en matière de communication de l'information peut aider à identifier les systèmes et sources d'information existants qui sont pertinents pour le SIS. On trouve un exemple de ce processus, actuellement en cours, au Mexique ([encadré 6](#)). Cette évaluation prend en considération les accords, ressources et capacités institutionnels et

la facilité d'accès à l'information, ainsi que les mandats et protocoles établis en matière de recueil et de gestion de l'information. Comme il a été noté précédemment ([section 2.2.4](#)), l'évaluation des PLR en rapport avec les garanties peut contribuer à cette cartographie des mandats et attributions institutionnels. Une cartographie des parties prenantes peut également aider à déterminer l'identité des détenteurs non institutionnels d'information présentant de l'intérêt pour le SIS; peuvent figurer parmi eux, par exemple, les utilisateurs des forêts tels que les populations autochtones et les communautés locales.

**Identification, évaluation et renforcement des systèmes et sources d'information existants** - Étant donné l'ampleur de la gamme des thèmes couverts par les garanties, il est peu probable qu'un seul système ou une seule source d'information suffise à fournir toutes les informations nécessaires au SIS. L'évaluation des systèmes et sources d'information peut non seulement aider à identifier les informations déjà disponibles dans le pays, mais également indiquer les lacunes par rapport aux besoins d'information identifiés (par exemple les informations concernant les risques et bénéfices des actions REDD+ du pays). Lorsque cette évaluation révèle que les informations disponibles ne permettent pas de répondre à certains besoins, il y a lieu de rechercher des solutions appropriées pour combler ces lacunes. On peut évaluer les systèmes d'information existants pour déterminer si des changements pour tenir compte des nouveaux besoins d'information peuvent y être apportés, par exemple en modifiant les indicateurs ou en en ajoutant, ou encore en modifiant les méthodes de recueil de l'information. La contribution des données de l'inventaire forestier national au SIS, par exemple, peut être limitée par la portée thématique, la périodicité et l'échantillonnage de cet inventaire. Les recensements nationaux de population sont peut-être plus faciles à modifier en y ajoutant un questionnaire à l'intention des communautés forestières. On trouvera à titre d'illustration à l'[Annexe II](#) des exemples de systèmes et de sources d'information susceptibles d'être pertinents pour un SIS.

Un point important à considérer dans le recueil d'informations sur les garanties pour permettre d'évaluer la mesure dans laquelle les garanties sont respectées dans la pratique est l'échelle et la résolution auxquelles l'information est produite, afin de déterminer si elles sont alignées sur celles de la mise en œuvre de la REDD+. Plusieurs pays, par exemple, ont opté pour la mise en place de registres nationaux de la REDD+ de telle manière que les projets sont dans l'obligation de documenter la prise en compte et le respect des garanties; ces registres peuvent être une source utile d'information spécifique à certains sites pour un SIS.

Le système national de surveillance des forêts (SNSF) est un autre système d'information en évolution susceptible de présenter de l'intérêt pour le SIS ([encadré 7](#)). Toutefois, la mesure dans laquelle le SNSF peut apporter des informations pertinentes par rapport aux garanties dépend de la situation du pays et de la conception de ce système.

**Sources d'information extra-gouvernementales** - Les informations sur les garanties ne doivent pas provenir exclusivement d'institutions et de systèmes de l'État. D'autres parties prenantes, telles que la société civile, les populations autochtones, les communautés locales et le secteur privé, peuvent toutes être en mesure de fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées. Les acteurs non étatiques peuvent disposer de sources d'information de portée géographique ou thématique plus vaste et venir compléter ou combler les lacunes des systèmes ou sources dont dispose l'État. Étant donné leur rôle de gestionnaires et de principaux utilisateurs de la forêt, les populations

autochtones et les communautés locales sont susceptibles de fournir des informations primaires précieuses sur l'état des forêts du pays et sur celui des moyens de subsistance liés aux forêts. De même, les rapports provenant de systèmes volontaires de certification et de normes de production durable et les audits correspondants, ou encore les rapports sur la demande de produits forestiers, peuvent constituer d'importantes sources d'information sur les garanties. Cependant, étant donné que le SIS sera un système national officiel, il faudra que les autorités compétentes valident les données qui y sont contenues et attestent de leur exactitude.

## Gestion de l'information

Les objectifs prévus du SIS et les informations devant être diffusées pourront aider à déterminer une approche appropriée pour la gestion de l'information. La description dans un document méthodologique de l'approche retenue pour la gestion et le stockage de l'information sur les garanties, en sus de l'établissement des dispositions institutionnelles nécessaires ([section 3.3](#)), peut être considérée comme une bonne pratique en matière de gestion de l'information. Cette approche pourra consister à :

- Préciser les attaches institutionnelles, et les points de convergence, des systèmes et des d'information pertinents;
- Fournir des orientations aux fins de l'analyse de cette information dans le contexte de l'approche nationale des garanties;
- Confier à une personne ou à une équipe la tâche du recueil et de l'analyse des informations pertinentes sur les garanties, selon les besoins.

## Encadré 7 : Contributions possibles des systèmes nationaux de surveillance des forêts aux systèmes d'information sur les garanties

Le système national de surveillance des forêts (SNSF), qui est l'un des quatre éléments clés prévus par la CCNUCC pour la REDD+, est susceptible de fournir des informations importantes au SIS. Le SNSF comporte généralement un ensemble de trois composantes (un système de surveillance des terres par satellite, un inventaire forestier national et un inventaire des GES), qui lui permet de fournir les informations suivantes dans le contexte de la REDD+ : 1) des informations permettant la mesure, la notification et la vérification (MNV) des réductions et de l'accroissement de l'élimination des émissions anthropiques de GES liées aux forêts; 2) des informations sur les changements de stocks de carbone forestier et de superficie forestière résultant des activités REDD+ (UN-REDD Programme 2013b).

Les caractéristiques de conception et d'exploitation des SIS et des SNSF présentent d'importants points communs, malgré les différences de nature et de calendrier des deux systèmes. Les SIS et les SNSF comportent tous deux un renforcement des capacités en matière de recueil, de gestion et d'analyse d'information, des dispositions visant à s'assurer que des accords et des mandats institutionnels appropriés sont en place, et l'emploi de mécanismes de partage de l'information transparents.

Les fonctions des SNSF ainsi que les données recueillies par eux peuvent contribuer aux SIS, par exemple en fournissant des informations sur les changements du couvert forestier qui sont pertinentes pour les garanties de Cancún (e) – forêts naturelles et diversité biologique, (f) – risques d'inversion, et (g) – déplacements d'émissions. Il est important de noter que les contributions susceptibles d'être apportées par le SNSF au SIS du pays devraient faire l'objet d'une évaluation conjointe par des équipes examinant chaque système et compte tenu des coûts y relatifs, ainsi que des capacités et des accords institutionnels.

S'agissant de la fréquence du recueil de l'information pour leur SIS, les pays pourront envisager de tenir compte des cycles de communication d'information aux instances internationales, nationales et même infranationales appropriées (qui ne doivent pas nécessairement coïncider avec les cadres temporels des fonctions du SIS).

Le recours à des solutions technologiques pour gérer les autres systèmes d'information nationaux, telles que les logiciels ou les plates-formes Web à source ouverte, peut simplifier le recueil de l'information et les fonctions de gestion du SIS, quel que soit le type d'information ou son niveau de complexité. Un moyen possible de compiler, de stocker et/ou d'archiver les informations sous forme électronique – en particulier les documents tels que les textes de lois ou les rapports d'ateliers – consiste à les télécharger dans un répertoire, qui peut être une bibliothèque, des tableurs, de fichiers électroniques ou une base de données en ligne. Un répertoire d'information, avec des fonctions d'interrogation de bases de données, peut faciliter le classement, l'accès et la navigation, en particulier si le pays choisit d'utiliser pour son SIS un ensemble de systèmes d'information existants. L'information peut être organisée par garantie ou par indicateur, et peut aussi être codée au moyen de mots-clés qui pourront ensuite être consultés. Étant donné le chevauchement possible des informations nécessaires pour analyser certaines des garanties, il peut convenir pour les organiser de baliser les documents ou de télécharger les données sur plusieurs sites. Certaines institutions peuvent avoir des règles ou des protocoles pour autoriser l'accès aux données (pour le téléchargement amont et aval) par les divers groupes de parties prenantes, et il y a lieu de tenir compte des questions de confidentialité.

Les pays qui possèdent des systèmes d'information centralisés relativement évolués, tels que les systèmes nationaux d'information environnementale, peuvent prévoir d'utiliser ces systèmes qui recueillent souvent déjà des informations au niveau infranational, ainsi que des mécanismes internationaux de communication d'information, en tant que principales sources de données. Les pays peuvent également concevoir un SIS partiellement ou intégralement automatisé qui recueille et gère les informations de systèmes et sources d'information existants et qui dispose de fonctions intégrées pour analyser la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées.

### 3.2.2 ANALYSE ET INTERPRÉTATION DE L'INFORMATION

Selon ses objectifs globaux, les fonctions du SIS peuvent ne pas se limiter au recueil, à la gestion et au stockage de l'information mais peuvent également comprendre des fonctions d'analyse. L'objectif ultime de cette analyse sera déterminé par les objectifs du pays en matière de garanties et par le public ciblé pour la diffusion de ses résultats. Dans le contexte des exigences de la CCNUCC, l'analyse peut aider à mettre en évidence la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des activités de la REDD+ (et éventuellement éclairer le résumé d'information sur les garanties; voir [Section 3.5](#)). L'analyse peut également contribuer à l'apport d'informations sur d'autres priorités nationales identifiées, compte tenu de la portée et des objectifs du SIS, et autoriser par exemple l'usage d'informations sur les garanties pour évaluer l'impact de certaines politiques nationales.

Au nombre des formes d'analyse possibles figurent notamment :

- L'évaluation des tendances de la situation sociale et environnementale résultant de la mise en œuvre des activités REDD+;

- La notation des indicateurs selon l'information recueillie, en se servant de données en séries chronologiques pour illustrer l'évolution de l'application des garanties dans le temps;
- Le codage et l'évaluation de documents pour illustrer les modèles de gouvernance forestière;
- Les analyses statistiques.

Les méthodes d'analyse dépendront en partie des modalités de recueil et de gestion de l'information au sein du SIS, et il sera peut-être nécessaire d'allier aux fonctions du système des ressources humaines pour examiner et interpréter l'information. Il faudra donc tenir compte des coûts associés à cette fonction d'analyse des informations lors de l'établissement des budgets de conception et d'exploitation du SIS ([Section 3.4](#)). La nature de l'analyse variera selon que le SIS recueillera des informations brutes ou des informations déjà traitées et analysées à d'autres fins (ou ces deux types d'information).

### 3.2.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET ASSURANCE-QUALITÉ DE L'INFORMATION

Bien que la CCNUCC ne l'exige pas expressément, l'inclusion dans le SIS de fonctions de contrôle de la qualité et/ou d'assurance-qualité peut contribuer à accroître la crédibilité de l'information fournie et la transparence de son analyse. Le contrôle de la qualité (CQ) peut se définir comme un ensemble de processus ou procédures pour mesurer et vérifier la qualité de l'information lors des opérations de recueil, de gestion et d'analyse, et il est généralement effectué par les personnes ou entités intervenant directement dans la gestion et l'analyse de l'information. L'assurance-qualité (AQ), elle, consiste généralement en des procédures d'examen planifiées réalisées par des personnes ou entités n'intervenant pas directement dans le recueil, la gestion et l'analyse de l'information.

En règle générale, le CQ sera effectué par l'institution/les institutions exploitant le SIS chargées de ses fonctions de recueil, de gestion et de diffusion de l'information sur les garanties. Des vérifications par recoupement des informations sur les garanties provenant de différentes sources avant leur analyse (qu'elles soient ou non utilisées dans le SIS) peuvent contribuer à assurer la qualité et la cohérence des informations. Une fois les informations sur les garanties agrégées et interprétées par les institutions désignées, la qualité et la transparence du SIS peuvent être accrues par un processus d'AQ de forme variable.

Après l'opérationnalisation intégrale du SIS, le pays pourra, à terme, envisager d'associer différentes parties prenantes nationales – organismes officiels de niveau national et infranational, organisations de la société civile, acteurs du secteur privé, communautés locales, etc. – à un processus d'examen pour assurer la qualité des produits du SIS, lesquels pourront comprendre, par exemple, les résumés d'information sur les garanties. Un tel examen peut contribuer à faire en sorte que l'analyse et l'interprétation des informations sur les garanties reflètent aussi fidèlement que possible les réalités du terrain ainsi que les préoccupations et les priorités des parties prenantes. Cet examen des produits du SIS peut accroître la transparence et la crédibilité de celui-ci.

Un objectif important des procédures de QC et d'AQ peut aussi être de documenter les leçons à retenir et d'améliorer progressivement les processus de recueil, d'analyse et de gestions

## Encadré 8 : Diffusion d'information sur les garanties par le biais de la plate-forme Web du Système national de surveillance des forêts en Zambie

La Zambie a entrepris d'établir un SIS qui s'appuie sur plusieurs systèmes d'information existants, notamment le registre de l'Agence zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA) et la plate-forme Web du Système national de surveillance des forêts (SNSF). La ZEMA est l'organisme gouvernemental chargé de communiquer des informations sur l'environnement aux organes de toutes les conventions internationales auxquelles la Zambie est partie, et c'est elle qui sera appelée à fournir les informations sur les garanties à la CCNUCC.

La Zambie a choisi de situer la mise en œuvre de la REDD+ au niveau du paysage. Dans chaque localité, une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante appropriée sera désignée pour recueillir des informations sur les garanties. Le contenu de ces informations à recueillir sera déterminé en fonction des besoins spécifiques de la localité et les données seront ensuite transmises à la ZEMA qui les inclura dans ses rapports. Il est prévu que dans l'accomplissement de sa mission, l'ONG œuvre en étroite coopération avec les agences d'exécution sectorielles de l'État appropriées pour la REDD+ (tels que l'énergie, la foresterie, l'agriculture, le commerce et l'industrie) et avec les administrations locales et infranationales. L'information sur les garanties ainsi recueillie sera compilée et versée au registre national géré par la ZEMA.

La Zambie utilisera alors la plate-forme Web de son SNSF pour diffuser l'information sur les garanties au niveau national. Le SNSF possède dix laboratoires provinciaux de surveillance des forêts qui transmettent les données à un laboratoire central par le biais d'un portail Web. Ce même portail sera utilisé pour diffuser l'information au grand public en affichant des rapports bisannuels et un wiki REDD+ y a été intégré pour faciliter les discussions des parties prenantes sur le contenu de cette information.

Source : Zambie (2015)

des informations sur les garanties, ce qui s'inscrit dans le droit fil d'une approche par phases de la REDD+ en général et du SIS (et des résumés d'information) en particulier.

### 3.2.4 DIFFUSION ET UTILISATION DE L'INFORMATION

Deux dernières fonctions peuvent être prises en considération dans la conception du SIS, à savoir :

- a) La diffusion de l'information auprès des publics cibles pour réaliser les objectifs souhaités; et
- b) L'utilisation de l'information par les parties prenantes, pour répondre à leurs divers besoins et mandats.

Il conviendra de noter que, en sus de la mise en place d'un SIS, un seul produit de diffusion internationale est requis pour recevoir des paiements en fonction des résultats de la REDD+ au titre de la CCNUCC (à savoir un résumé d'information sur la manière dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+). Certains des liens qui existent entre les considérations relatives à la conception du SIS et l'établissement des résumés d'information sur les garanties sont examinés à la [Section 3.5](#).

Il sort du propos du présent document de décrire les multiples utilisations qui peuvent être faites des informations sur les garanties – depuis leur emploi pour éclairer les décisions internationales relatives aux paiements fondés sur les résultats jusqu'à l'amélioration de la responsabilisation démocratique. On trouvera ici diverses considérations complémentaires sur la stratégie nationale de diffusion de l'information sur les garanties, et notamment sur le public, l'accessibilité de l'information, la structure de celle-ci et la fréquence des

communications. L'[encadré 8](#) contient à titre d'exemple une description de certains aspects de la diffusion de l'information sur les garanties qui sont pris en considération au cours de l'élaboration du SIS de la Zambie.

**Public** – Les objectifs globaux du SIS ([section 3.1](#)) retenus par le pays détermineront les options en matière de diffusion, lesquelles peuvent être adaptées aux spécificités des besoins d'information des publics cibles. Les analyses réalisées par les parties prenantes et les institutions dans le cadre des processus de préparation à la REDD+ peuvent être utiles pour identifier les publics cibles destinataires de l'information du SIS à différents échelons (international, national, infranational et local), au sein des grands groupes de parties intéressées (le secteur public, le secteur privé et la société civile, ainsi que les populations autochtones et les communautés locales).

**Accessibilité** – Conjointement à la transparence, l'accessibilité est une caractéristique importante du SIS qui figure dans les orientations de Durban et un point clé à prendre en considération lors de l'évaluation des options de diffusion de l'information sur les garanties. De nombreux pays envisagent de se doter pour assurer cette diffusion d'un portail en ligne, qui sera intégré dans certains cas aux plates-formes Web du SNSF. De telles plates-formes autoriseraient la visualisation des informations spatiales en rapport avec les garanties et l'octroi d'accès différenciés selon les parties prenantes pour le téléchargement amont (apport d'information) et aval (obtention d'information). À l'évidence, ces solutions technologiques risquent de ne pas convenir aux parties prenantes pour qui l'accès à l'information en ligne présente des difficultés. Pour pallier à ces difficultés, il conviendra d'envisager d'autres options : diffusion de l'information dans les langues locales par le biais d'émissions radiophonique, d'affiches dans les centres communautaires, d'exposés oraux dans les assemblées villageoises, et autres solutions analogues.

**Structure** – La structure du contenu, examinée à la [section 3.2.1](#), peut varier selon les divers produits de diffusion que le pays décide d'élaborer, en fonction des objectifs et du public. Il ne faut pas nécessairement que la structure du SIS, par exemple dans un cadre PCI, soit reflétée dans chaque produit de diffusion, ni communiquer toutes les informations contenues dans le SIS à toutes les parties prenantes ([Section 3.5](#)).

**Fréquence** – À quelle fréquence convient-il de diffuser l'information aux différentes parties prenantes pour réaliser les différents objectifs ? Le pays peut juger bon d'aligner la fréquence du recueil de l'information pour le SIS sur celle du recueil de l'information par les systèmes et sources existants. L'information peut être partagée au niveau national à une fréquence plus grande que celle prévue au niveau international au titre de la CCNUCC.

### 3.3 ACCORDS INSTITUTIONNELS RELATIFS AU SIS

#### QUI SERA CHARGÉ D'EXÉCUTER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DU SIS ET D'EN

#### ASSURER L'EXPLOITATION ?

Les accords institutionnels mis en place pour la conception et l'exploitation du SIS sont d'une importance fondamentale. Selon les orientations de la CCNUCC ([encadré 2](#)), le SIS devrait s'appuyer sur les systèmes existants, le cas échéant. Le pays peut examiner les mandats institutionnels des différents systèmes d'information existants

pour déterminer s'ils couvrent les fonctions choisies pour réaliser les objectifs du SIS, évaluer leur efficacité et décider s'il y a lieu de conclure de nouveaux accords institutionnels. Pour les SIS qui prévoient la participation d'acteurs non étatiques à l'une ou plusieurs de leurs fonctions, il est impératif de décider à quelles fonctions ces parties prenantes apporteront leurs contributions, celles sur lesquelles elles communiqueront des retours d'information, et celles à l'exécution desquelles elles participeront.

## Encadré 9 : Accords institutionnels pour le système d'information sur les garanties du Costa Rica

Le Costa Rica a formulé sa première proposition pour la création de son SIS avec l'appui du Programme ONU-REDD en 2013-2014, proposition accompagnée d'une liste préliminaire d'indicateurs pour rendre compte de la manière dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées. Cette proposition comportait une analyse des accords institutionnels nécessaires pour que le SIS puisse recueillir et gérer l'information et produire des rapports.

En vue de créer un SIS qui fasse usage dans la mesure du possible des systèmes et sources d'information existants, conformément aux orientations de la CCNUCC, le Fonds national de financement de la foresterie du Costa Rica a forgé un partenariat avec le Centre national d'information géoenvironnementale (CENIGA), aux fins de mettre en place un module des garanties de la REDD+ au sein du Système national d'information environnementale (SINIA). Le SINIA est la plate-forme officielle du Costa Rica chargée de gérer et de diffuser les informations nationales relatives à l'environnement et d'assurer la coordination interinstitutions et les liaisons intersectorielles. En outre, il administre un système intégré d'indicateurs environnementaux et de statistiques. Il existe également un module d'information environnementale spatiale relié à l'infrastructure de données spatiales de l'Institut géographique national, qui est interopérable avec le Système national d'information territoriale.

Les informations existantes gérées par ces institutions nationales compétentes ainsi que les nouvelles informations produites par les institutions chargées des projets de la REDD+ formeront la base sur laquelle seront établis un ensemble préliminaire d'indicateurs pour le SIS du Costa Rica. Ces dispositions organisationnelles sont motivées par la volonté de faire usage des informations existantes afin d'assurer l'inclusion d'informations de qualité dans le SIS et de tirer parti d'effets synergiques lors de l'établissement de rapports, réalisant ainsi des économies de temps et de ressources. Il a été décidé que les institutions chargées de gérer les différentes sources d'information pour le SIS compileraient les données requises pour produire des rapports et établir des indicateurs. L'intégration de ces indicateurs dans le SINIA exigera que l'institution ou les institutions chargée(s) de la mise en œuvre de la REDD+ fasse usage des protocoles du CENIGA, qui sont appuyés par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Télécommunications du Costa Rica.

Bien que l'institution à laquelle sera confiée la gestion du SIS n'ait pas encore été désignée, il est prévu qu'elle produira le résumé d'information, qu'elle transmettra ensuite à l'Institut météorologique national, lequel est chargé d'établir les rapports du Costa Rica à la CCNUCC. Un élément important du processus de préparation sera la définition du budget et des ressources nécessaires pour permettre à l'institution responsable du SIS de produire de manière efficace des résumés d'information contenant des données pertinentes et comparables dans le temps. Le Costa Rica a également reconnu que l'opérationnalisation du SIS peut exiger un renforcement des capacités financières et/ou techniques des institutions durant la phase de préparation de la REDD+, afin qu'elles soient en mesure d'exécuter les fonctions nécessaires pour le recueil, l'analyse et la diffusion de l'information.

Source : Costa Rica National Forestry Financing Fund (2015)

**Mandats et responsabilités institutionnels** – L'examen des PLR pertinents pour les garanties, ainsi qu'il a été noté à la [section 2.2.4](#), peut aider à définir les mandats et les responsabilités des institutions de l'État en place qui sont susceptibles de contribuer au SIS. Il conviendra de tenir compte de la manière dont les institutions s'acquittent de leur mandat et de leurs responsabilités dans la pratique. Il s'agit ici de déterminer si les accords institutionnels en place susceptibles d'exécuter les fonctions du SIS ([section 3.2](#)) sont opérationnels, et quelles capacités institutionnelles (financières, humaines, technologiques) pourraient être renforcées pour améliorer le fonctionnement du SIS. Ceci présente une pertinence particulière lorsque l'on vise à mettre en évidence la manière dont les garanties sont respectées. Il faudra, pour ce faire, disposer d'informations sur la façon dont les PLR ont été appliqués dans la pratique, ainsi que sur les résultats de leur application en termes de changements environnementaux et sociaux sur le terrain.

Le ministère de l'environnement peut, par exemple, être le point de convergence de la REDD+, être chargé de communiquer les rapports à la CCNUCC, et héberger un ou plusieurs systèmes contenant des informations sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le pays. L'administration des forêts peut cependant effectuer l'inventaire forestier national alors que le bureau des statistiques procédera au recensement national. Dans ce cas, le SIS étant hébergé par le ministère de l'environnement, toutes les autres institutions pertinentes devront veiller à coopérer et à communiquer les informations à inclure dans le SIS en temps utile et de manière accessible.

## Encadré 10 : Perspectives sur les considérations concernant les coûts des systèmes d'information sur les garanties

- Il convient, dans le cadre des accords institutionnels en place pour l'exploitation du SIS, de prendre en considération les ressources disponibles et les allocations budgétaires raisonnablement prévisibles lors de la conception du SIS.
- Outre l'assistance technique et technologique, dans le cadre du processus de préparation à la REDD+, l'élaboration du SIS bénéficiera de ressources suffisantes, nouvelles et prévisibles.
- L'actualisation et la communication périodiques d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées peuvent ne constituer qu'une fraction des coûts initiaux de conception et de création du SIS; en d'autres termes, les coûts d'investissement initiaux peuvent être de loin supérieurs aux coûts d'exploitation (coûts récurrents).
- L'exploitation du SIS exigera vraisemblablement plus de temps et de ressources humaines (par exemple pour réunir les informations de diverses sources et les analyser dans le contexte de la SN/du PAN) que de ressources budgétaires opérationnelles directes pour couvrir les coûts récurrents.
- Les coûts d'exploitation du SIS sont bien inférieurs à ceux du MNV des résultats de la REDD+, et les bénéfices procurés par le SIS peuvent aller bien au-delà de la REDD+ et contribuer à la réalisation d'autres objectifs de politique nationale, tels que ceux concernant les paysages durables, la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité, etc.
- Les informations sur les garanties concernant l'atténuation des risques peuvent fournir des données importantes pour les investisseurs dans les actions REDD+, et pour les parties effectuant des paiements fondés sur les résultats, ce qui peut se répercuter sur la confiance des investisseurs/donateurs et, par suite, sur le volume des financements de la REDD+.
- Pour assurer l'efficacité par rapport aux coûts pendant toute la durée de l'exploitation du SIS, il peut être utile de diversifier les objectifs du système afin d'accroître le rendement non monétaire de l'investissement initial.

Les accords de partage d'information entre les institutions, tels que les mémorandums d'accord, peuvent faciliter la communication de l'information en énonçant expressément les accords institutionnels requis pour partager l'information, les objectifs du partage de l'information, et les conditions liées à l'utilisation de l'information. Des accords analogues peuvent être requis au sein de la hiérarchie administrative pour autoriser l'apport d'informations infranationales de diverses sources au système unique qu'est le SIS national (UN-REDD Programme, 2015e).

**Élimination des lacunes des accords institutionnels** – Lorsqu'une évaluation des sources et/ou systèmes d'information existants révèle que ceux-ci ne satisfont pas aux besoins du SIS, il convient de rechercher des solutions appropriées pour combler les lacunes. Il peut également y avoir lieu de renforcer les capacités des institutions concernées, ainsi que d'étendre ou de modifier les mandats et protocoles relatifs au recueil et à la gestion de l'information, ou d'adopter de tels mandats et protocoles. Parmi les autres sources d'information du SIS peuvent figurer les organisations non gouvernementales, les normes industrielles, les politiques de responsabilité sociale des entreprises ainsi que les connaissances traditionnelles et les pratiques coutumières des populations autochtones et des communautés locales. On peut également confier aux institutions non étatiques un rôle complémentaire, et mettre en place des accords institutionnels intragouvernementaux qui pourront contribuer à combler les lacunes. Les informations provenant de ces diverses sources, entités et collectivités peuvent contribuer à mettre en lumière la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées.

On trouvera un exemple d'accords institutionnels pour le SIS du Costa Rica à l'[encadré 9](#).

**Accords institutionnels multiniveaux** – Les questions d'échelle sont à prendre en considération à tous les niveaux et pendant toute la durée de l'identification et de la définition des accords institutionnels en rapport avec le SIS. Bien que la CCNUCC n'exige qu'un SIS de niveau national, on peut recourir à des systèmes infranationaux pour transmettre des informations au système national. Ceci peut revêtir une importance particulière lorsque l'on fournit des informations sur la manière dont les garanties ont été respectées au fil du temps, à savoir sur l'application des PLR, sur l'accroissement des bénéfices sociaux et environnementaux procurés par les actions REDD+, et sur l'atténuation des risques.

### 3.4 COÛTS DE LA CONCEPTION ET DE L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

Comme il a été noté précédemment, on ne saurait prescrire un modèle générique valable pour tous les SIS au niveau mondial ou régional. Dans chaque pays, la conception et l'exploitation du SIS dépendront des objectifs choisis par le pays pour le système, ainsi que de la disponibilité et des fonctionnalités des accords, mandats et capacités institutionnels existants. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer à l'avance les coûts de la création et de l'exploitation du SIS en termes monétaires absolus. Toutefois, les pays en développement, les donateurs, la société civile et les experts techniques consultés lors de l'élaboration du présent document ont pu fournir un certain nombre d'éléments qualitatifs et d'appréciations relatives sur les coûts des SIS. Certains de ces éléments initiaux sont résumés dans l'[encadré 10](#).

## Encadré 11 : Le résumé d'information sur les garanties du Brésil

Le résumé d'information du Brésil décrit comment les garanties de Cancún sont appliquées dans le pays à des actions visant à réduire les émissions due au déboisement dans le biome amazonien, mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la limitation du déboisement dans le bassin de l'Amazone entre 2006 et 2010, ainsi qu'aux projets financés par des paiements fondés sur les résultats de la REDD+ versés par le Fonds de l'Amazone. Le résumé explique comment les garanties de Cancún ont été prises en compte et respectées du fait de l'application des garanties du Fonds de l'Amazone. Les *Principes et critères sociaux et environnementaux de la REDD+*, produit d'un processus à multiples parties prenantes mené par la société civile, ont servi de référence pour la définition des garanties du Fonds de l'Amazone, lesquelles font l'objet d'une comparaison avec les garanties de Cancún dans le résumé d'information.

Le résumé d'information se présente comme une évaluation préliminaire non exhaustive de l'application des garanties de Cancún par le Brésil. Son but est d'effectuer un premier pas en vue de l'établissement d'un processus de dialogue efficace avec la société brésilienne sur l'application des garanties de Cancún et sur la création du SIS, reconnaissant que sa mise en œuvre effective devrait se faire par le biais d'une approche graduelle et participative.

Le résumé d'information décrit par ailleurs les éléments du cadre juridique et institutionnel en place qui sont pertinents pour la prise en compte et le respect des garanties de Cancún; il contient aussi une liste de certains systèmes d'information environnementale existants auxquels il est prévu de recourir pour l'élaboration du futur SIS du Brésil. Il fournit également des informations sur le processus préliminaire de la mise en place du SIS, et émet les remarques suivantes, d'après le point de vue du Brésil :

*«...Le résumé d'information et le SIS de la REDD+ sont deux instruments distincts. Le premier vise à fournir des informations sur l'application des garanties de Cancún par rapport aux résultats pour lesquels des paiements seront sollicités. Un tel document, émis sur des bases périodiques, brosse un tableau de l'application des garanties, axée sur les résultats de la REDD+, condition exigée pour accéder aux paiements de la REDD+. Le second est un système qui, au Brésil, en est encore à ses premiers stades de développement et devrait permettre une surveillance continue de l'application des garanties de la REDD+ au Brésil. Une fois que le SIS de la REDD+ sera pleinement opérationnel, le pays pourra en faire usage pour produire son résumé d'information. Pour l'heure toutefois, ce résumé d'information sur les garanties s'est fondé sur les sources d'information existantes (systèmes d'information, sites Web, rapports etc.) et sur les cadres juridiques et institutionnels pertinents en place. »*

Source : Ministry of the Environment (2015)

### 3.5 RÉSUMÉS D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

Outre l'établissement d'un SIS, la communication de résumés d'information sur la manière dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+ est l'une des exigences clés en matière de garanties à laquelle les pays sont tenus de satisfaire au titre de la CCNUCC. En fait, la soumission du résumé d'information le plus récent, à partir du début de l'exécution des activités REDD+, est l'une des conditions que doivent remplir les pays en développement pour pouvoir bénéficier de paiements sur la base des résultats de la REDD+. Les résumés sont à transmettre à la CCNUCC par le biais des communications nationales ou à envoyer volontairement à la CCNUCC via la [Plateforme Web de la REDD+](#).<sup>30</sup>

Une fois le premier résumé d'information fourni, les résumés suivants sont à soumettre à une fréquence conforme aux dispositions relatives à la soumission des communications nationales, à savoir tous les quatre ans pour les Parties non visées à l'[Annexe I](#).<sup>31</sup> L'envoi d'un résumé d'information directement à la Plateforme Web de la REDD+ permet aux pays de fournir leurs résumés d'information à une périodicité plus fréquente que celle de

la fourniture des communications nationales, étant donné que les résumés peuvent être transmis par cette voie à n'importe quelle date.

Comme il a été noté à la [section 3.2.4](#), ces résumés d'information sont l'un des principaux moyens de partage de l'information sur les garanties. Ils offrent l'occasion aux pays de montrer à la communauté internationale (par exemple aux donateurs et aux autres parties prenantes) que les garanties sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+ au titre de la SN/ PAN. Bien que le SIS soit un système national, les résumés d'information sont destinés principalement à des publics internationaux, encore qu'ils puissent avoir leur utilité pour des publics nationaux. Cependant, il est probable que les parties prenantes nationales souhaiteront recevoir des informations plus détaillées que celles que contiennent les résumés d'information fournis à la CCNUCC.

Il convient de noter qu'il n'est pas exigé expressément que les résumés d'information soient des produits du SIS. En fait, le premier résumé d'information fourni à la CCNUCC, celui du Brésil ([encadré 11](#)), a été produit un mois avant la conception du SIS du pays et donc bien avant sa mise en place. Plusieurs pays, et parmi eux le Brésil dans son premier résumé, reconnaissent qu'une fois établi, leur SIS national éclairera logiquement la préparation de tous leurs résumés d'information à venir. La notion du résumé d'information en tant que produit d'un SIS a été largement acceptée par un grand nombre des parties prenantes consultées durant la rédaction du présent document, étant donné en particulier que la CCNUCC exige des pays à la fois la mise en place d'un SIS et la fourniture de résumés d'information pour que ceux-ci puissent prétendre aux paiements fondés sur les résultats de la REDD+.

Comme il a été noté tout au long du présent document, le SIS peut constituer une base solide, bien que pas essentielle, pour l'élaboration d'un résumé d'information sur les garanties, améliorant ainsi la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des garanties. De même que pour le SIS, à ce jour, la CCNUCC n'a pas imposé de structure particulière pour les résumés d'information sur les garanties à produire par les pays. Compte tenu des options de structuration de l'information dans les SIS de niveau national ([section 3.2.1](#)), ces résumés peuvent prendre la forme : a) d'un résumé narratif; b) d'un résumé d'information par indicateur; c) d'un cadre de PCI détaillé; ou d) une combinaison hybride de ces structures, selon la nature de la garantie considérée.

Des orientations sur le contenu des résumés d'information ont été proposées en juin 2015 dans le cadre du processus de la CCNUCC. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC après avoir considéré la demande de la 17e Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC (2011) le priant « *d'examiner [...] la nécessité de formuler d'autres principes pour garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des informations fournies sur la façon dont toutes les garanties [de Cancún] sont prises en compte et respectées* », a proposé dans ses conclusions un texte de décision préliminaire à soumettre en vue de son adoption à la COP 21 à Paris (en novembre-décembre 2015). Selon ce projet de décision, les pays pourraient être tenus d'inclure les éléments suivants dans leurs résumés d'information (ou vivement encouragés à le faire) :

- Des informations sur celles des activités REDD+ incluses dans le résumé d'information;
- Des informations sur la situation nationale pertinente pour la prise en compte et le respect des garanties;

- Une description de chaque garantie en la plaçant dans le contexte de la situation nationale;
- Une description des systèmes existants (SIS inclus) et des processus pertinents pour la prise en compte et le respect des garanties;
- Des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée;
- Tout autre élément d'information pertinent sur les garanties.

La structure du SIS peut avoir d'importantes implications pour la structure des résumés d'information, et inversement. Les décisions en matière de conception du SIS, ayant trait à ses objectifs, à ses fonctions et aux accords institutionnels, peuvent toutes contribuer à l'élaboration des résumés d'information sur les garanties et faciliter ce processus. Les pays pourraient, par exemple, préciser qu'un objectif explicite de leur SIS est de fournir des informations pour leurs résumés, ce qui pourrait se refléter dans les décisions relatives aux fonctions du SIS :

- **Recueil et gestion de l'information** – Quelles informations faut-il inclure dans le résumé pour mettre en évidence la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+ ?
- **Analyse et interprétation de l'information** – Quelle analyse faut-il entreprendre pour mettre en évidence la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées en rapport avec la mise en œuvre de la SN/PAN, y inclus pour l'attribution des résultats à des actions REDD+ spécifiques ?
- **Contrôle de la qualité et assurance-qualité de l'information** – Les informations contenues dans le résumé reflètent-elles la réalité de terrain et l'interprétation de ces informations est-elle acceptable pour les différentes parties prenantes, à savoir présente-t-elle un tableau crédible de la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées ?
- **Diffusion et utilisation de l'information** – Quelles sont les informations qu'il faut partager dans le résumé et celles qu'il faut s'abstenir de partager ? Le résumé aura-t-il des applications et des publics nationaux ?

On pourra également tenir compte dans les accords institutionnels relatifs au SIS, comme l'illustre l'exemple du Costa Rica ([encadré 9](#)), de l'institution/des institutions qui seront chargées de l'élaboration du résumé d'information et préciser les modalités selon lesquelles les informations pourraient être partagées entre les institutions et communiquées pour établir le résumé d'information. L'assurance-qualité – évaluation, examen et validation des résumés d'information – est une fonction du SIS, comme l'ont déjà indiqué plusieurs pays de la REDD+ et organisations de la société civile; elle constitue un point d'entrée susceptible de présenter de l'intérêt pour l'implication des acteurs non étatiques. Lorsque le SIS repose en grande mesure ou entièrement sur des accords avec des institutions de l'État, l'évaluation nationale des résumés d'information, par le biais de consultations ou de la participation de multiples parties prenantes, pourrait offrir une occasion importante de renforcer la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence convenues et souhaitées (à savoir la crédibilité globale) des informations sur les garanties.

Il est à prévoir que la communauté internationale – y inclus les entités sources de futurs paiements de la REDD+ – recherchera la transparence et souhaitera voir des preuves de l'amélioration continue de la qualité de l'information contenue dans les résumés fournis par les pays (Braña Varela et al., 2014). La production des résumés d'information sur la base du contenu et éventuellement de la structure du SIS est susceptible de faciliter une telle amélioration progressive d'un résumé à l'autre.

L'amélioration de l'information partagée au niveau international est également d'importance pour documenter les changements relatifs aux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les actions REDD+ correspondantes et, en conséquence, la portée et les priorités des approches nationales des garanties – tous éléments qui sont appelés à évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre de la SN/PAN. Ces changements et l'affinement de la conception et de la mise en œuvre de la SN/PAN s'accompagneront d'une évolution des capacités et éventuellement d'une révision à la hausse des ambitions relatives aux garanties, que reflètera le résumé d'information le plus récent. Il en sera tout particulièrement ainsi de l'information sur la manière dont les garanties sont respectées (à savoir des améliorations relatives à l'application effective des PLR dans la pratique) ainsi que sur les *effets positifs* de cette application; cette information devra donc être actualisée d'un résumé d'information au suivant.



## QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSIONS

# 4

Le présent document a décrit certaines considérations d'ordre pratique susceptibles d'aider les pays qui entreprennent de se doter d'un SIS au cours des différentes phases de la REDD+. En offrant des suggestions sur les caractéristiques de conception du SIS, ainsi que sur l'approche nationale générale relative aux processus liés aux garanties, qui peuvent se répercuter sur l'élaboration du SIS, le présent document constitue un effort préliminaire de consolidation de la pensée et de l'expérience de différents groupes de parties prenantes en matière de conception du SIS. Il est espéré que cet effort suscitera des demandes d'information complémentaires qui se traduiront subséquemment par une amélioration de l'appui technique apporté aux pays.

En passant en revue les considérations d'ordre pratique examinées dans les pages qui précèdent, on peut dégager un certain nombre d'enseignements à retenir en matière de conception des SIS. Le premier est que la conception et le fonctionnement du SIS variera selon le pays en raison de la spécificité de la situation nationale, des cadres juridiques et institutionnels en place et du choix d'actions REDD+. Il n'est donc pas question de prescrire un modèle de conception d'un SIS « taille unique » au niveau mondial ou régional. Les caractéristiques de conception considérées dans le présent document – objectifs, fonctions et accords institutionnels – visent à fournir des éléments généralement applicables qu'il y aura lieu d'adapter pour tenir compte du contexte spécifique de chaque pays.

Le second enseignement est que le SIS que l'on entreprend de créer ne doit pas nécessairement être un système élaboré de toutes pièces. Certains pays pourront néanmoins choisir de mettre en place un nouveau système plutôt que de s'appuyer sur des systèmes existants limités (ou à fonctionnalités limitées). Mais pour de nombreux pays, selon toute vraisemblance, il sera plus efficace en termes de coûts, dans le long terme, de concevoir un SIS qui sera un assemblage de systèmes et de sources d'information existants et d'accords institutionnels appropriés en vue de la réalisation des objectifs attribués au système.

Troisième enseignement, il peut être utile avant d'entreprendre un processus détaillé de conception du SIS d'envisager certaines mesures importantes relevant de l'approche nationale en matière de garanties adoptée par le pays, laquelle peut influencer sur la conception du SIS. Les consultations et l'expérience des parties prenantes ont permis d'identifier un certain nombre de ces mesures, notamment : a) la définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties; b) l'évaluation des bénéfices et des risques des actions REDD+; c) la clarification des garanties de Cancún (et éventuellement d'autres garanties) compte tenu de la situation nationale; et d) l'identification, l'évaluation et le renforcement des accords de gouvernance existants qui peuvent être employés pour prendre en compte et respecter les garanties pendant toute la durée de l'exécution de la REDD+.

Enfin, dernier enseignement à retenir, le SIS offre une base solide à partir de laquelle peuvent être élaborés les résumés d'information sur les garanties et son utilisation à cette fin peut améliorer notablement la qualité, la fiabilité et la crédibilité de l'information contenue dans les résumés.

Ces enseignements clés et les considérations détaillées exposées dans le présent document, adaptés aux spécificités de la situation nationale, pourront soutenir et accompagner les pays partenaires de la REDD+ au fil de processus complexe de la conception et de la mise en place d'un SIS opérationnel et durable.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boyle, J. and Murphy, D. 2012. Designing Effective REDD+ Safeguard Information Systems: Building on existing systems and country experiences. International Institute for Sustainable Development, Winnipeg. Available at: [http://www.asb.cgiar.org/PDFwebdocs/redd\\_sis\\_building\\_existing\\_systems\\_report.pdf](http://www.asb.cgiar.org/PDFwebdocs/redd_sis_building_existing_systems_report.pdf)
- BP REDD+. 2014. Discussion Paper No. 2/2014: A REDD+ Jurisdictional Approach to Achieve Green Development in Indonesia. Badan Pengelola REDD+ (BP REDD+), Jakarta.
- Braña Varela, J., Lee, D., Rey Christen, D., and Swan, S.R. 2014. REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information. Meridian Institute, Washington, DC. Available at: <http://www.merid.org/reddsafeguards>.
- CSE 2013. Principles, Criteria and Indicators for a System for Providing Information on REDD+ Safeguards Implementation (SIS-REDD+) in Indonesia. Centre for Standardization and Environment (CSE), Ministry of Forestry, and Forests and Climate Change Programme, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Jakarta. Available at: [http://www.forclime.org/documents/publications/forclime/Book\\_of\\_Principles\\_Criteria\\_and\\_Indicators\\_for\\_REDD.pdf](http://www.forclime.org/documents/publications/forclime/Book_of_Principles_Criteria_and_Indicators_for_REDD.pdf)
- CONAFOR y UN-REDD. 2015. Borrador. Sistemas de Información y Mecanismos de Reporte y Seguimiento existentes en México y relevantes al diseño del Sistema de Información de Salvaguardas. Comisión Nacional Forestal de México (CONAFOR), Guadalajara, and United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Panama. [In Spanish]
- CONAFOR. 2014. Designing a national safeguards system in Mexico. National Forestry Commission of Mexico (CONAFOR), Guadalajara. Available at: [http://www.conafor.gob.mx:8080/documentos/docs/35/6358Designing%20a%20National%20Safeguards%20System%20\(Versi%C3%B3n%20en%20Ingl%C3%A9s\).pdf](http://www.conafor.gob.mx:8080/documentos/docs/35/6358Designing%20a%20National%20Safeguards%20System%20(Versi%C3%B3n%20en%20Ingl%C3%A9s).pdf)
- Cowling, P., DeValue, K. and Rosenbaum, K. 2014. Assessing forest governance: A Practical Guide to Data Collection, Analysis & Use. PROFOR and FAO. Washington, DC. Available at: <http://www.fao.org/3/a-i3918e.pdf>
- de La Rochefordiere, A. and Van Laake, P. March 2014. 5.2 Synergies between the TLAS and the National Forest Monitoring System. ETFRN news 55: Linking FLEGT and REDD+ to Improve Forest Governance. European Tropical Forest Research Network (ETFRN), Wageningen. Available at: [http://www.etfrn.org/file.php/242/5.2rochefordiere\\_laake.pdf](http://www.etfrn.org/file.php/242/5.2rochefordiere_laake.pdf).
- FAO 2015. Criteria and indicators for sustainable forest management. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Available at: <http://www.fao.org/forestry/ci/en/>
- Fonaffo. 2015. Summary: Proposal for REDD's Safeguards Information System in REDD adopted by the COP 16 of the UN Framework Convention on Climate Change. Costa Rica Ministry of Environment and Energy, National Forestry Financing Fund (Fonaffo), San José. Available at: [http://www.fonaffo.go.cr/proyectos/finalizados/SIS-REDD\\_Summary.pdf](http://www.fonaffo.go.cr/proyectos/finalizados/SIS-REDD_Summary.pdf)
- ITTO 2005. Revised ITTO criteria and indicators for the sustainable management of tropical forests including reporting format. ITTO Policy Development Series No 15. International Tropical Timber Organisation (ITTO), Yokohama. Available at: [http://www.itto.int/policypapers\\_guidelines/](http://www.itto.int/policypapers_guidelines/)
- ITTO 2014. Criteria & Indicators. International Tropical Timber Organisation (ITTO). Available at: <http://www.itto.int/feature04/>
- MEF 2014. Indonesian Approach to REDD+ Safeguards and Safeguards Information System: Summary. Ministry of Environment and Forestry (MEF), Jakarta.
- MEF 2015. Safeguards Information System for REDD+ in Indonesia: moving towards on Operational SIS-REDD+. Ministry of Environment and Forestry (MEF), Jakarta.
- Menton, M., Ferguson, C., Lelmu-Brown, R., Leonard, S., Brockhaus, M., Duchelle, A.E., Martius, C. 2014. Further guidance for REDD+ safeguard information systems? An analysis of positions in the UNFCCC negotiations. CIFOR Infobrief no. 99. Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor. Available at: [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/infobrief/5199-infobrief.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/infobrief/5199-infobrief.pdf)
- Merckx, V., Schrader, S., Obersteiner, M., Bottrill, L., and Riano Paramo, C. March 2014. 5.1 TLAS and REDD+ measurement, reporting and verification in DRC. ETFRN news 55: Linking FLEGT and REDD+ to Improve Forest Governance. European Tropical Forest Research Network (ETFRN), Wageningen. Available at: [www.etfrn.org/file.php/241/5.1merckx\\_schrader\\_obersteiner\\_bottrill\\_paramo.pdf](http://www.etfrn.org/file.php/241/5.1merckx_schrader_obersteiner_bottrill_paramo.pdf)
- Ministry of the Environment. 2015. Summary of information on how the Cancun safeguards were addressed and respected by Brazil throughout the implementation of actions to reduce emissions from deforestation in the Amazon biome between 2006 and 2010. Ministry of the Environment, Secretariat for Climate Change and Environmental Quality, Department of Policies to Combat Deforestation and Climate Change and Forests Division, Brasilia. Available at: [https://unfccc.int/files/land\\_use\\_and\\_climate\\_change/redd\\_web\\_platform/application/pdf/brazil\\_safeguards\\_summary\\_final20150508.pdf](https://unfccc.int/files/land_use_and_climate_change/redd_web_platform/application/pdf/brazil_safeguards_summary_final20150508.pdf)

- Ministerio del Ambiente, Programa Nacional Conjunto ONU-REDD y Conservación Internacional – Ecuador. 2014. Documento Metodológico para el Diseño del Sistema de Información de Salvaguardas para REDD+. Ecuador, Quito. [In Spanish]
- Rey, D. & Swan, S.R. 2014. A Country-led Safeguards Approach: Guidelines for National REDD+ Programmes. SNV – The Netherlands Development Organisation, REDD+ Programme, Ho Chi Minh City. Available at: <http://www.snvworld.org/en/redd/publications/a-country-led-safeguards-approach-guidelines-for-national-redd-programmes>
- UN-REDD Programme 2015a. Country Approaches to Safeguards. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Geneva. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=12993-un-redd-safeguards-flyer-july-2014-12993&category\\_slug=safeguards-multiple-benefits-297&layout=default&option=com\\_docman&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=12993-un-redd-safeguards-flyer-july-2014-12993&category_slug=safeguards-multiple-benefits-297&layout=default&option=com_docman&Itemid=134)
- UN-REDD Programme 2015b. Asia-Pacific Factsheet - Safeguards & SIS: Indonesia. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Bangkok. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=14355-summary-of-country-safeguards-indonesia&category\\_slug=asia-pacific-un-redd-expert-consultation-event-on-safeguards-and-sis-march-2015&layout=default&option=com\\_docman&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=14355-summary-of-country-safeguards-indonesia&category_slug=asia-pacific-un-redd-expert-consultation-event-on-safeguards-and-sis-march-2015&layout=default&option=com_docman&Itemid=134)
- UN-REDD Programme 2015c. Asia-Pacific Information Note “Cancun Safeguards, SIS and Summary of Information”. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Bangkok. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&view=document&alias=14034-safeguards-and-sis-information-note&category\\_slug=information-notes-and-lessons-learned&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&view=document&alias=14034-safeguards-and-sis-information-note&category_slug=information-notes-and-lessons-learned&Itemid=134)
- UN-REDD Programme 2015d. Asia-Pacific Factsheet - Safeguards & SIS: Malaysia. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Bangkok. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=14354-summary-of-country-safeguards-malaysia&category\\_slug=asia-pacific-un-redd-expert-consultation-event-on-safeguards-and-sis-march-2015&layout=default&option=com\\_docman&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=14354-summary-of-country-safeguards-malaysia&category_slug=asia-pacific-un-redd-expert-consultation-event-on-safeguards-and-sis-march-2015&layout=default&option=com_docman&Itemid=134)
- UN-REDD Programme. 2015e. Data accessibility in the context of REDD+: Challenges for National Forest Monitoring Systems and possible legal responses. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Geneva.
- UN-REDD Programme 2014b. Participatory governance assessment: taking stock of REDD+ governance in Lam Dong province, Viet Nam. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Hanoi. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&view=document&alias=13887-pga-report-taking-stock-of-redd-in-lam-dong-province-vietnam-2014-13887&category\\_slug=pga-in-viet-nam-1260&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&view=document&alias=13887-pga-report-taking-stock-of-redd-in-lam-dong-province-vietnam-2014-13887&category_slug=pga-in-viet-nam-1260&Itemid=134)
- UN-REDD Programme 2013a. Framework for Supporting the Development of Country Approaches to Safeguards. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Geneva. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=11892-un-redd-framework-for-supporting-the-development-of-country-approaches-to-safeguards-en-11892&category\\_slug=information-session-2-support-to-the-3381&layout=default&option=com\\_docman&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=11892-un-redd-framework-for-supporting-the-development-of-country-approaches-to-safeguards-en-11892&category_slug=information-session-2-support-to-the-3381&layout=default&option=com_docman&Itemid=134)
- UN-REDD Programme 2013b. National Forest Monitoring Systems: Monitoring and Measurement, Reporting and Verification (M & MRV) in the context of REDD+ Activities. United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD Programme), Geneva. Available at: [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&view=document&alias=12345-national-forest-monitoring-systems-monitoring-and-measurement-reporting-and-verification-m-mrv-in-the-context-of-redd-activities-12345&category\\_slug=other-useful-presentations-and-materials-3439&Itemid=134](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&view=document&alias=12345-national-forest-monitoring-systems-monitoring-and-measurement-reporting-and-verification-m-mrv-in-the-context-of-redd-activities-12345&category_slug=other-useful-presentations-and-materials-3439&Itemid=134)
- Zambia (2015) National Strategy to Reduce Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+), Lusaka.



# ANNEXE I GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES EMPLOYÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT<sup>34</sup>

Terme	Définition	Source
<b>Accords institutionnels</b>	Dans le contexte des garanties de la REDD+, les accords institutionnels renvoient aux institutions formelles et informelles, étatique et non étatiques, à leurs mandats et procédures et à leurs capacités à mettre en œuvre les politiques, lois et règlements du pays (ainsi que les normes du secteur privé et les normes coutumières des communautés locales); ces accords servent à définir les entités qui seront responsables de veiller au respect des garanties lors de l'exécution des activités de la REDD+. Ils peuvent comprendre les dispositions visant à renforcer la capacité de diverses parties prenantes à respecter les garanties.	Adapté d'après : <a href="#">Meridian paper on REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information</a>
<b>Actions REDD+</b>	Politiques et/ou mesures spécifiques de niveau national et infranational, visant les moteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts, ou ayant pour objet d'appui des activités + plus efficaces/plus vastes relevant des cinq catégories d'activité de la REDD+ convenues au titre de la CCNUCC : a) Réduction des émissions dues au déboisement; b) Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts; c) Conservation des stocks de carbone forestier; d) Gestion durable des forêts; e) Renforcement des stocks de carbone forestier.	Adapté d'après : <a href="#">ClientEarth: A Guide to Understanding and Implementing the UNFCCC REDD+ Safeguards</a>
<b>Activités +</b>	Activités convenues au titre de la CCNUCC qui constituent le « plus » de la REDD+, à savoir : a) La conservation des stocks de carbone forestier; b) La gestion durable des forêts; c) Le renforcement des stocks de carbone forestier.	
<b>Application des garanties</b>	Emploi des garanties de Cancún (et d'autres garanties), clarifiées au regard des spécificités de la situation nationale, par ses PLR existants, renforcés et nouveaux, et par les accords institutionnels y ayant trait pour les mettre en œuvre et les appliquer, afin de prendre en compte les avantages et risques associés aux actions REDD+.  Les garanties sont appliquées aux actions REDD+ pour atténuer, gérer ou éliminer les risques ainsi que pour accroître les bénéfices de ces actions. Ce sont des éléments environnementaux et sociaux – tels que la gouvernance des forêts, les droits des populations autochtones, la conservation de la biodiversité, etc. – qui sont garantis. (Les actions de la REDD+ elles-mêmes ne sont pas garanties.)  cf. Portée de l'approche nationale des garanties	Présent document
<b>Approche nationale des garanties</b>	Processus mené par le pays (au premier chef par les autorités gouvernementales) pour satisfaire aux exigences internationales de la REDD+ en matière de garanties (garanties de Cancún de la CCNUCC et autres garanties le cas échéant), en harmonie avec les objectifs de la politique nationale, en s'appuyant sur les accords de gouvernance existants. Ces accords de gouvernance utilisés pour opérationnaliser les garanties de Cancún (et autres garanties) comprennent trois éléments fondamentaux :  1. Les politiques, lois et règlements (PLR) qui définissent, en théorie, les mesures à appliquer pour appuyer l'exécution des actions REDD+ de manière cohérente avec les garanties de Cancún (et autres), à savoir en prenant en compte ces garanties. Les PLR sont essentiellement des instruments juridiques codifiés mais peuvent également englober des politiques de responsabilité sociale des entreprises et des normes industrielles, ainsi que des normes coutumières des populations autochtones et des communautés locales.  2. Les accords institutionnels disposant des mandats, procédures et capacités pour veiller à ce que les PLR pertinents soient effectivement mis en œuvre et appliqués dans la pratique, à savoir les dispositions concernant la manière dont les garanties sont respectées. Ces accords sont généralement institutionnalisés au sein du secteur public, du secteur privé ou de la société civile, mais ils peuvent également comprendre des dispositions visant à renforcer les capacités individuelles des citoyens, notamment des populations autochtones et des communautés locales, à mettre en œuvre et appliquer les PLR pertinents.  3. Des systèmes d'information qui recueillent des informations et en diffusent sur la manière dont les garanties de la REDD+ sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des actions REDD+.	Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a>

Terme	Définition	Fonte
<b>Buts de l'approche nationale des garanties</b>	<p>Expression des objectifs politiques que le pays souhaite réaliser au moyen de son approche des garanties, y inclus, mais sans s'y limiter nécessairement, le respect des exigences de la CCNUCC pour la REDD+. Le respect des garanties de Cancún est une condition fondamentale à remplir pour pouvoir prétendre aux paiements axés sur les résultats de la REDD+ en vertu de la CCNUCC, mais les pays pourront également considérer d'autres exigences bi-/multilatérales en matière de garanties, telles que les Politiques opérationnelles de la Banque mondiale, requises par le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier. Ils pourront également tenir compte des exigences en matière de garanties et des attentes des investisseurs dans les activités de la REDD+ ainsi que de celles des acheteurs de réductions d'émissions de carbone/ d'élimination accrue de carbone vérifiées.</p> <p>La définition des buts des garanties suppose aussi que l'on prenne en considération les politiques nationales susceptibles de bénéficier de la prise en compte et du respect des garanties de la REDD+. Les buts des garanties doivent être alignés sur les objectifs généraux du pays pour la REDD+ en termes de bénéfices additionnels, outre l'atténuation du changement climatique, tels que l'atténuation de la pauvreté ou la conservation de la biodiversité. En dernière analyse, les buts des garanties reflètent les attentes du pays concernant les résultats sociaux et environnementaux de sa participation à la REDD+.</p>	Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a>
<b>Clarification des garanties</b>	<p>Identification et documentation plus détaillée de chacun des sept grands principes énoncés dans les garanties de Cancún et de leur contenu. Ceci peut consister en des critères, des indicateurs ou des descriptions narratives thématiques spécifiques du pays, en rapport avec les actions REDD+ incluses dans la stratégie nationale ou le plan d'action national. La clarification des garanties est également dite contextualisation, élaboration, interprétation, spécification ou « mise à plat » des garanties.</p>	Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a> et <a href="#">Meridian paper on REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information</a>
<b>Échelle de l'exécution des activités REDD+</b>	<p>Fait référence au niveau et aux régions géographiques où le pays entend exécuter des actions REDD+ (à savoir les zones couvertes par le niveau de référence pour les forêts/niveau d'émissions de référence pour les forêts, avec la surveillance et les mesures, la notification et la vérification correspondantes des réductions des émissions/de l'élimination accrue des émissions).</p> <p>La CCNUCC exige la mise en place au niveau national de stratégies nationales/plans d'action nationaux pour la REDD+ (SN/PAN), de systèmes de surveillance des forêts et de systèmes d'information sur les garanties; elle souligne ainsi le rôle crucial du gouvernement national dans la lutte contre les moteurs de déboisement et de dégradation des forêts (en sus des obstacles éventuels qui s'opposent aux activités +), lutte à laquelle ne suffisent pas les interventions infranationales seules. Les pays peuvent néanmoins décider dans leur SN/PAN de concentrer leurs actions REDD+ sur une ou plusieurs zones <i>infranationales</i>, qui peuvent correspondre aux zones pour lesquelles ils visent à recevoir des paiements pour l'obtention de résultats en matière d'atténuation du changement climatique ou qui dépassent ces zones en ampleur.</p>	Adapté d'après : <a href="#">UN-REDD Programme REDD+ Academy Learning Journal: 4. National Strategies or Action Plans (sous presse)</a>
<b>Garanties</b>	<p>« <i>Mesure prise pour protéger quelqu'un ou quelque chose ou pour prévenir la survenue d'un phénomène indésirable</i> » (c.-à-d. ne pas nuire). Ces mesures sont de vaste portée et peuvent s'appliquer à un projet, à un ensemble de projets ou plus largement encore à des programmes et faire fonction de politique. Dans le contexte de la REDD+, les garanties de Cancún visent aussi expressément à accroître les bénéfices environnementaux et sociaux (c.-à-d. à avoir un effet positif).</p>	<a href="#">Oxford Dictionary</a>
<b>Politiques, lois et règlements (PLR)</b>	<p>Les politiques, lois et règlements (PLR), ainsi que les plans et programmes opérationnels visant à leur application, servent à définir la manière dont les garanties doivent être appliquées lors de l'exécution des activités de la REDD+.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Politiques</b> : Documents de stratégie, d'orientation ou de planification produits par une institution (généralement de l'État mais pas exclusivement), qui décrivent une vision et une orientation politiques face à un problème spécifique.</li> <li>• <b>Lois</b> : Instruments juridiquement contraignants, émanant d'un organe législatif (parlement par exemple), qui créent généralement des droits et des obligations et ayant force exécutoire.</li> <li>• <b>Règlement</b> : Instruments émis par un organisme exécutif (un ministère par exemple) et ayant force exécutoire, dont l'objet est d'assurer l'application des lois et de fournir des directives opérationnelles. Certains PLR peuvent également faire fonction de politiques et mesures (P&amp;M), visant à réduire les émissions de GES ou à accroître leur élimination, telles qu'elles sont énoncées dans la Stratégie nationale/le Plan d'action national de la REDD+. Par exemple, une politique établissant de nouvelles zones protégées et ciblant des sites importants pour la conservation et susceptibles de contribuer à la réduction des émissions /au renforcement de leur élimination relève à la fois de P&amp;M de la REDD+ et des PLR relatifs aux garanties.</li> </ul>	Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a>

Terme	Définition	Source
<b>Portée de l'approche nationale des garanties</b>	<p>Activités devant être couvertes par les garanties telles que définies par le pays. Selon la CCNUCC, les garanties doivent être appliquées à toutes les activités pertinentes de la REDD+, à savoir aux politiques et mesures énoncées dans la SN/le PAN.</p> <p>Les pays peuvent ne pas se limiter au secteur forestier et inclure d'autres secteurs d'utilisation des terres où sont à l'œuvre des moteurs clés de la déforestation/de la dégradation des forêts; ils peuvent appliquer les garanties au-delà de la REDD+ en vue d'attirer d'autres sources d'investissement et de réaliser les objectifs de leur politique nationale.</p>	<p>Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a></p>
<b>Prise en compte des garanties</b>	<p>Veiller à ce qu'un corpus cohérent de politiques, lois et règlements (PLR), et les accords institutionnels correspondants, soit en place pour gérer les bénéfices et les risques potentiels liés aux actions REDD+, et de ce fait, permette l'application des garanties de Cancún dans le contexte du pays et la réalisation des objectifs du pays relatifs aux garanties.</p>	<p>Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a> et <a href="#">Outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT) v2 du Programme ONU-REDD : Manuel de l'utilisateur</a></p>
<b>Respect des garanties</b>	<p>Application effective des politiques, lois et règlements, par le biais des accords institutionnels (et individuels) associés, pour s'assurer de leur mise en œuvre dans la pratique et de l'obtention de résultats réels et positifs sur le terrain.</p>	<p>Adapté d'après : <a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a> et <a href="#">Meridian paper on REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information</a></p>
<b>Résumé d'information</b>	<p>Élément exigé par la CCNUCC pour pouvoir obtenir des paiements fondés sur les résultats de la REDD+, le résumé d'information est le moyen par lequel les pays de la REDD+ feront savoir à la CCNUCC les manières dont ils prennent en compte et respectent les garanties pendant toute la durée de l'exécution de la REDD+. Selon toute vraisemblance, (bien que la CCNUCC ne l'exige pas expressément) ce résumé sera un produit d'un système national d'information sur les garanties (SIS).</p> <p>Le résumé d'information peut être considéré comme un moyen par lequel chaque pays en développement raconte son « histoire » et expose les modalités selon lesquelles les garanties sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des activités de la REDD+, accroissant ainsi la transparence. Le résumé d'information peut également inclure des informations quantitatives et qualitatives provenant d'un SIS.</p>	<p>Adapté d'après : <a href="#">Meridian paper on REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information</a> Voir: <a href="#">CCNUCC - Décision 12/CP.17</a></p>
<b>Système d'information sur les garanties (SIS)</b>	<p>Système fournissant des informations sur la manière dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des activités de la REDD+. Peut être composé d'une combinaison de systèmes et sources d'information existants et de nouveaux systèmes et informations pour combler les lacunes selon qu'il y a lieu. Élément clé exigé de l'architecture nationale de la REDD+ (pilier du « Cadre de Varsovie pour la REDD+ ») au titre de la CCNUCC, ainsi que pour pouvoir prétendre aux paiements fondés sur les résultats de la REDD+.</p>	<p><a href="#">Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</a></p>



# ANNEXE II EXEMPLES CHOISIS DE SOURCES ET DE SYSTÈMES D'INFORMATION EXISTANTS POUVANT CONTRIBUER AUX SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES POUR LA REDD+

Type de système ou de source d'information	Exemple d'information pertinente pour les garanties
<b>Politiques, lois et règlements de niveau national ou infranational</b>	Notamment : a) Information sur l'environnement porteur pour la REDD+; b) Information requise par la loi pour opérationnaliser les garanties (tels que les rapports de rapporteurs sur l'application des lois relatives à l'accès à l'information, en particulier celle concernant les ressources naturelles); c) Information sur les conventions et accords internationaux pertinents ratifiés par le pays (par ex. les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité pour les parties à la Convention sur la diversité biologique); d) Information sur l'application effective dans la pratique des structures de gouvernance forestière établies par la loi; e) Information sur la prise en compte des droits des populations autochtones et des communautés locales dans la législation en vigueur.
<b>Recensements de population nationaux et infranationaux</b>	Information sur la répartition de la population, les usagers des forêts et des arbres hors des zones forestières, l'emploi sectoriel, etc.
<b>Autres données statistiques officielles</b>	PIB par activité/secteur; marchés des produits de base; documents du ministère de la Justice ou de l'appareil judiciaire pouvant aider à évaluer l'efficacité des pratiques d'application de la loi; etc.
<b>Bases de données des registres fonciers/du cadastre</b>	Information sur les parcelles de terre, l'utilisation des terres, la démarcation des limites des zones, la documentation sur les droits de propriété foncière et les détenteurs des droits, la valeur des terres, la fiscalité, les différends relatifs à la propriété foncière, etc.
<b>Rapports d'audits nationaux appliqués au secteur de la foresterie ou à la REDD+, tels que les audits sociaux réalisés par la société civile ou les audits environnementaux effectués par des institutions spécialisées (ex. : Bureau du Vérificateur général, Cour des comptes)</b>	Information fournie par les organismes de supervision sur la mise en place et la gestion des aires protégées; notation communautaire de la performance des organismes officiels sur certaines questions de gouvernance; etc.
<b>Mécanismes d'examen des plaintes/de réparation</b>	Retours d'information et information fournie par les parties prenantes concernées, notamment celles des groupes marginalisés, tels que les populations autochtones, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sur les impacts des actions REDD+ et l'efficacité de la mise en œuvre des garanties.

Type de système ou de source d'information	Exemple d'information pertinente pour les garanties
<b>Normes REDD+ au niveau des projets ou des juridictions, telles que les normes de vérification du carbone et les Standards Climat, Communauté et Biodiversité, et application infranationale des normes sociales et environnementales de la REDD+</b>	Information au niveau des principes, critères et indicateurs sur la gouvernance et les politiques, processus et résultats sociaux et environnementaux. Dans certains cas, ces données sur les normes ont été intégrées en tant que critères de sélection dans les registres nationaux de sites de projets de la REDD+.
<b>Rapports nationaux et parallèles aux conventions des droits de l'homme, tels que ceux des institutions nationales des droits de l'homme et les rapports de l'Examen périodique universel</b>	Information sur la législation nationale relative aux normes internationales des droits de l'homme et à leur application, documents nationaux ayant trait à la situation des droits de l'homme, etc.
<b>Processus nationaux de surveillance des forêts, notamment la surveillance par télédétection/satellite, les inventaires forestiers, les inventaires de GES</b>	Information géospatiale et de terrain sur l'évolution du couvert forestier et de l'utilisation des terres; l'ampleur des ressources forestières; la santé des écosystèmes forestiers; la biodiversité des essences de bois; les fonctions productives, protectrices et socioéconomiques des forêts; etc.
<b>Normes ou systèmes de certification relatifs à la foresterie durable, aux biocarburants, à l'utilisation des terres et aux produits agricoles, y inclus les rapports d'audit (tels que le Forest Stewardship Council, les Standards Climat, Communauté et Biodiversité, les tables rondes sur les biocarburants, le cacao, l'huile de palme, le soja durables)</b>	Droits des travailleurs et conditions d'emploi; droits légaux et coutumiers des populations autochtones; services fournis par les écosystèmes; zones à forte valeur de conservation; régime de la propriété foncière; mesures anti-corruption; changements d'affectation des terres; biodiversité; techniques de gestion des cultures; respect des lois/règlements locaux et nationaux ainsi que des dispositions internationales et des conventions de l'OIT ratifiées; implication communautaire; etc.
<b>Systèmes d'information environnementaux</b>	Information sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes, sur les pratiques de gestion des forêts et sur l'application des lois.
<b>Systèmes de rapports financiers</b>	Allocations budgétaires associées aux PLR pertinents et à leur application.
<b>Normes coutumières et PLR non réglementaire/législatifs</b>	Procédures de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause; codes de conduite volontaires et pratiques coutumières.
<b>Application des lois relatives aux forêts, accords volontaires de partenariat en matière de gouvernance et d'échanges commerciaux, systèmes nationaux d'assurance de la légalité des bois</b>	Information sur la légalité de la production de bois : a) définition nationale de la légalité des bois, notamment lois, critères et indicateurs pertinents pour évaluer la légalité de la production de bois; b) information géoréférencées sur la conservation et la production des forêts, y inclus sur la production de bois et les mouvements de produits ligneux (au niveau des unités de gestion de forêts distinctes) c) information sur le respect des dispositions relatives à la chaîne d'approvisionnement.
<b>Rapports sur les critères et indicateurs nationaux, régionaux et internationaux de gestion forestière durable, notamment ceux de l'Organisation internationale des bois de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Processus de Montréal</b>	Information sur les zones de conservation/protégées et les procédures correspondantes; planification et pratiques de récolte forestière; diversité génétique et des essences forestières; directives de gestion pour une exploitation forestière à faible impact ou à impact réduit; utilisation des produits ligneux et non-ligneux de la forêt; protection de la productivité des sols et des valeurs des bassins versants aval; cadre institutionnel; emploi dans le secteur forestier; participation communautaire; etc.

Type de système ou de source d'information	Exemple d'information pertinente pour les garanties
<b>Études de la mesure des niveaux de vie</b>	Contribution des forêts et de leurs produits à l'économie monétaire et l'économie de subsistance des ménages; information sur les groupes d'utilisateurs des forêts; bénéfices communautaires provenant des pratiques d'utilisation ou de gestion des terres liées à la forêt; etc.
<b>Rapports de réunions ou d'ateliers</b>	Information sur l'implication de multiples parties prenantes, de parties prenantes clés, etc.
<b>Autres systèmes ou sources appuyant la mise en œuvre nationale des conventions internationales, tels que les centres et réseaux de données sur la biodiversité, etc.</b>	Information sur l'application des conventions internationales
<b>Autres sources d'information validée au niveau national, recueillie par des acteurs non étatiques tels que les populations autochtones, les communautés locales ou la société civile (par ex. les initiatives de surveillance des forêts à base communautaire ou coopérative)</b>	Information primaire sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le changement du couvert forestier, la qualité des forêts (y inclus sur la biodiversité) et sur les moteurs de déboisement et de dégradation des forêts (à savoir les menaces pour les ressources forestières);</li> <li>b) Les changements concernant les moyens d'existence ruraux (telles que les ressources financières, humaines, naturelles, physiques et sociales), les stratégies de subsistance, le bien-être humain, les procédures de gouvernance locales, etc.</li> </ul>



# NOTAS FINALES

1. Parfois dits « bénéfiques connexes », « bénéfiques multiples » ou « bénéfiques hors carbone » de la REDD+.
2. Dans le présent document, les « actions REDD+ » renvoient aux politiques et mesures spécifiques relevant des cinq catégories d'activités REDD+ convenues au titre de la CCNUCC (décision 1/CP.16, paragraphe 70, alinéas a-e), énoncées dans la stratégie nationale ou le plan d'action national de la REDD+ et mises en place pour s'attaquer aux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts (et/ou aux « activités habilitantes + », à savoir la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers).
3. Décision 1/CP.16, paragraphe 69.
4. Décision 1/CP.16, paragraphe 71(d).
5. Décision 9/CP.19, paragraphe 4.
6. Décision 1/CP.16, paragraphe 71; Décision 9/CP.19, paragraphe 3.
7. Décision 1/CP.16, appendice I, paragraphe 2.
8. Décision 1/CP.16, appendice I.
9. Décision 1/CP.16, paragraphe 71.
10. Décision 12/CP.17, paragraphe 2.
11. Décision 11/CP.19, paragraphe 5.
12. Décision 12/CP.19, paragraphe 4.
13. Décision 12/CP.17, paragraphe 4; Décision 12/CP.19, paragraphe 2.
14. Décision 2/CP.17, paragraphe 64; Décision 9/CP.19, paragraphe 4.
15. Projet de décision 1/CP.21, paragraphe 5. On notera qu'à la date de rédaction du présent document, cette orientation concernant le contenu des résumés d'information sur les garanties constituait un projet de décision proposé par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC devant être soumis à l'approbation de la 21e Conférence des Parties.
16. Décision 12/CP.17, paragraphe 2.
17. Certains pays ont entrepris d'élaborer des SIS infranationaux, ayant jugé intéressant soit d'entreprendre des activités REDD+ à titre pilote dans une province ou un État, soit d'élaborer leur SIS sur la base de systèmes infranationaux agrégés ultérieurement. La CCNUCC, toutefois, n'exige des pays qu'un système national pour fournir des renseignements sur la prise en compte et le respect des garanties.
18. On trouvera de plus amples informations sur la formulation et l'application générales des approches nationales en matière de garanties dans les documents suivants :
  - UN-REDD Programme (2015a) Country Approaches to Safeguards
  - Rey & Swan (2014) A Country-led Safeguards Approach: Guidelines for national REDD+ Programmes
  - UN-REDD Programme (2013a) Framework for Supporting the Development of Country Approaches to Safeguards
19. À savoir la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier.
20. Décision 12/CP.17, paragraphe 2.
21. Par exemple, l'Outil d'identification des bénéfices et des risques du programme ONU-REDD ou l'Évaluation stratégique environnementale et sociale exigée par le FPCF.
22. Ce processus a été désigné par divers termes : clarification des garanties, élaboration des garanties, mise à plat des garanties, établissement d'une interprétation nationale des garanties, élaboration de spécifications nationales des garanties et contextualisation des garanties.
23. Définis au sens large du terme et incluant les politiques, lois et règlements codifiés, les plans et programmes de mise en œuvre et les PLR « non statutaires » tels que les politiques de responsabilité environnementale et sociale des entreprises, les normes industrielles de production durable, etc.
24. Tels que ceux concernant le droit au consentement libre, informé et préalable ou les procédures de sélection et de réalisation d'impacts environnementaux et sociaux ou les plans de gestion sociaux et environnementaux.
25. Décision 12/CP.17, paragraphe 2.
26. Décision 12/CP.17, paragraphe 2.
27. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, plusieurs pays ont indiqué que leur SIS devrait être aligné sur les politiques nationales relatives à l'environnement et à la gestion des forêts, ainsi que sur les objectifs de développement durable (UN-REDD Programme, 2015).
28. cf. Soumission de 2014 de la Norvège à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC sur les types d'information d'un SIS pour la REDD+ qui pourraient être inclus dans les résumés fournis par les pays en développement Parties.
29. Décision 12/CP.17, paragraphe 3.
30. Décision 9/CP.19, paragraphe 11.
31. Décision 12/CP.17, paragraphe 4.
32. Décision 12/CP.17, paragraphe 6.
33. On notera que ces considérations relatives à la conception des SIS ne constituent pas des exigences, de la part de la CCNUCC ou même du Programme ONU-REDD, pour l'élaboration des SIS et qu'il convient de les situer dans le contexte des décisions pertinentes de la Convention.
34. Un glossaire de la REDD+ plus complet est disponible sur l'espace de travail collaboratif en ligne du Programme ONU-REDD à [www.unredd.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2096&Itemid=503](http://www.unredd.net/index.php?option=com_content&view=article&id=2096&Itemid=503).





## SÉRIE DE RESSOURCES TECHNIQUES

### Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement  
11-13 Chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse  
un-redd@un-redd.org

Site web: [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)

Espace de travail en ligne: [www.unredd.net](http://www.unredd.net)



PROGRAMME  
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Partenaires  
des peuples  
et des nations

Programme de collaboration des Nations Unies sur la  
réduction des émissions liées à la déforestation et à la  
dégradation des forêts dans les pays en développement